

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA CLI AREVA ÉTABLISSEMENT DE LA HAGUE
DU 26 JANVIER 2017**

Présents :

Collège des élus :

HAMELIN Jacques (vice-président)
PERALTA Didier (conseiller régional)
LEFEVRE Hubert (conseiller régional)
AMIÉL Caroline (conseillère régionale)
COQUELIN Jacques (conseiller départemental)
DRUEZ Yveline (conseillère départemental)
FORTIN Jean-Paul (conseiller départemental)
HEBERT Dominique (conseiller départemental)
LEFAIX-VERON Odile (conseillère départemental)
ARLIX Jean (cc de la Hague)
MAIGNAN Martial (cc de la Hague)
LE BEL Didier (cc de la Hague)
DALMONT Hubert (cc de la Hague)
LE MONNYER Florence (Cherbourg en Cotentin)
GIROUX Bernard (cc Douve Divette)

Collège des associations de protection de l'environnement :

ROUSSELET Yannick (GREENPEACE)
MARTIN Jean-Paul (AEPN)
LAFON Patrick (CRILAN)
GUILLEMETTE André (ACRO)

Collège des organisations syndicales :

PERROTTE Yann (FO) (vice-président)
LAFFITTE Olivier (UNSA SPAEN)
VAULTIER Jean-Paul (CGT)
LEGOUIX Sébastien (CFDT)

Collège des personnalités qualifiées et des représentants du monde économique :

BIHET Pierre (Président)
FOOS Jacques
BOUST Dominique
GUARY Jean-Claude
BARON Yves
LAURENT Michel
LEGER Bruno (Chambre d'agriculture)

Assistaient également à la réunion :

LEGALLET Jean (Préfecture de la Manche)
HERON Hélène (ASN)
PALIX Laurent (ASN)
GAUTIER Florence (IRSN)
CHARBONNIER René (Directeur adj Areva)
VARIN Jean Christophe (Areva)
GOURLAY Michel (Areva)
RENOUF Sylvain (Areva)
REISS Jean Pierre (Areva)
THOMAS Gwénael (Areva)
PAPILLON Arnaud (FO Areva)
MAHAUT Patrick (CHSCT Areva)
VIGNERON Jean-Luc (CHSCT Areva)
GOSSELIN Christophe (CHSCT Areva)
CHECIAK Daniel (CGT)
ROZE Bernard (AEPN)
BERNOLLIN Antoine (ACRO)
DESPREZ Elise (Chargé de mission CLI)
LUNEL Emmanuel (Chargé de mission CLI)

Excusés :

BAS Philippe (Sénateur)
GOSSELIN-FLEURY Geneviève (Députée)
MARQUER Michel (Sous-préfet Cherbourg)
MARMION Olivier (Directeur de Cabinet Préfecture)
LEBACHELEY Christine (conseillère départemental)
LEPETIT Jean (conseiller départemental)
PILLET Patrice (conseiller départemental)
LEROUX Patrick (Cherbourg en Cotentin)
CHARDOT Jean-Pierre (cc de la Hague)
LEMONNIER Thierry (cc des Pieux)
LEPETIT Jacques (cc des Pieux)
DE FRANCE Gilles (Sauvons le climat)
LECOUVEY Jean-Paul (cc de la Hague)
ROINE Philippe (cc Douve Divette)
GERNEZ Joël (CREPAN)
CAMUS Jean Claude (CCI)
LEBLANC Nicolas (CRPBN)
BRIXY Patrice (CFE-CGC)
LARQUEMAIN Jean-Louis (Ordre des pharmaciens)
VARIN Charly (Directeur de la CLI)

M. le Président.- Bonjour à toutes et à tous. Je suis très heureux de voir ce matin que les travaux de la CLI Areva La Hague suscitent beaucoup d'intérêt puisque l'amphithéâtre est quasiment plein ce matin. C'est le cœur de notre rôle, l'information, la transparence. Nous sommes réunis ce matin pour travailler dans ce sens.

Avant de commencer par le premier point de l'ordre du jour, je vais d'abord vous présenter Elise DESPREZ qui travaille avec nous depuis début janvier. Elise remplace Pascal DEVAUX qui travaillait au sein du groupe de travail inter CLI sur le Livre Blanc et a trouvé une évolution professionnelle dans sa carrière qui l'emmène vers d'autres cieux. Il a trouvé un poste stable qui correspond mieux à ses souhaits.

Elise nous rejoint, c'est elle maintenant qui va travailler avec nous sur le Livre Blanc. Elle est pour l'instant dans la transcription de tous les enregistrements qui ont été faits, ce qui n'est pas une chose facile. Quand la transcription sera faite sur papier, les groupes de travail se reconstitueront pour procéder à une relecture synthétique de ce qui a pu être dit et évoqué lors de ces entretiens. Bienvenue parmi nous au nom de la CLI Areva La Hague.

1. Validation du compte rendu de l'assemblée générale du 13.10.2016

Compte-rendu qui a fait l'objet de problèmes d'enregistrement. Nous vous avons transmis le compte rendu tel qu'il nous a été retourné. Nous vous proposons si des choses manqueraient ou que vous souhaiteriez modifier, de nous les faire parvenir par email pour les intégrer dans le compte rendu.

Sous cette réserve, peut-on considérer que le compte rendu est adopté ?

Le compte rendu est adopté.

2. Événements de niveau 1 survenus sur le site d'Areva La Hague depuis la dernière assemblée générale du 13.10.2016

M. le Président.- Il n'y a pas eu d'événement de niveau 1. Sept événements de niveau 0 ont été transmis aux membres de la CLI. Y a-t-il des observations sur ce point ?

M. ROUSSELET.- Je m'interroge sur tout ce que l'on reçoit vraiment et ce qui se passe dans l'établissement. Au cours des travaux récents, on a entendu parler de ce que l'on va appeler un incendie, un échauffement dans une cellule en zone 4 dans laquelle il y a eu un problème, or cela ne vient pas en CLI. Parfois on entend parler d'un boulon desserré et après, lors des travaux, on apprend des choses qui ne sont pas évoquées ici. On peut s'interroger de savoir pourquoi ce type de problème qui *a priori* pose question n'arrive pas jusqu'à nous. Cela vient au cours de discussion lors de nos travaux.

Il y a cet exemple d'échauffement sur un compresseur. Il y a aussi le problème sur la vitrification. Je ne dis pas que la sûreté a été engagée mais apparemment, ce sont des événements relativement importants. Cette histoire de goulotte de fritte de verre qui perce par usure, de la fritte de verre part dans la cellule et on arrive avec des canisters non conformes. Cela semble être des événements suffisamment importants pour que cela vienne devant nous.

M. le Président.- Je donne la parole à l'exploitant sur le classement des incidents de niveau 1 et 0. Est-il nécessaire de mettre un classement niveau -1 qui ne serait pas communiqué aux membres de la CLI?

M. CHARBONNIER.- Je vais répondre rapidement sur ce sujet. Nous avons un référentiel, une démonstration de sûreté, les points importants font partie d'un référentiel. Sur la base de

longs travaux qui ont été faits au fur et à mesure, cela s'amende. En relation avec l'autorité de sûreté, nous définissons les critères de déclaration des événements. Cela n'empêche pas qu'il y ait à l'intérieur des événements, des écarts de tous les jours, un échauffement. À partir du moment où ils n'impliquent pas la sûreté d'une façon notable, fondamentalement, nous ouvrons une fiche d'écart qui est tout à fait inspectable et inspectée, et nous en rendons compte. Si d'aventure il y avait une différence d'appréciation, cela pourrait être requalifié.

Vous me parlez par exemple de l'usure d'une tuyauterie de fritte de verre en zone inactive. Il y a un dossier de non-conformité sur cette période, il n'y avait pas directement sur cette usure, car on est dans la zone inactive, de problématique de sûreté immédiate. La seule chose qui peut être plus ou moins liée derrière, c'est la dépression qui est restée à l'intérieur du domaine autorisé. Il n'y a pas lieu de faire une déclaration de sûreté sur cet exemple précis. Néanmoins il y a une fiche qui peut être partagée car il y a une gradation dans tous ces événements. Il y a 200 ou 300 événements n-1 qui sont analysés, et qui sont auditables et audités par l'autorité de sûreté.

M. le Président.- J'ai entendu parler de ces événements dans un cadre autre que nous devons aborder au cours de la réunion. Pouvez-vous nous dire où vous avez eu ces informations ?

M. ROUSSELET.- C'est en échangeant avec les représentants syndicaux lors de réunions de bureau. Ils ont cité des exemples de risques de dégradation. Je pense que quand on entend ces choses-là, et depuis j'ai eu l'occasion de parler avec d'autres travailleurs de l'usine, on peut s'interroger de savoir à quel moment des choses peuvent arriver sur la place publique ou rester dans les cartons.

Quand on voit cette histoire de tubulures, évidemment on peut penser derrière à une usure, un climat autour de cette question, et derrière le fait qu'on se retrouve avec cinq canisters qui *a priori* ont la destination d'arriver un jour en stockage profond si cela arrive, et on se retrouve avec des produits non conformes qui posent problème. C'était juste une question de principe sur la manière dont cela se passe.

M. le Président.- Cela rejoint un point que l'on va examiner en fin de réunion et sur lequel le bureau de la CLI avait souhaité ouvrir une discussion, une réflexion au sein d'un groupe de travail par rapport à un entretien que nous avons eu tous ensemble au sein du bureau. Je vous propose d'examiner à nouveau ce point au moment venu et surtout dans la structure qui va être mise en place par le bureau de la CLI Areva.

M. ROUSSELET.- C'est une question de forme. On nous présente parfois des incidents qui nous semblent vraiment mineurs, et parfois on entend parler de choses qui *a priori* nous interrogent. Cela ne vient pas devant la CLI. La présentation qui vient d'être faite en disant : « *Voilà ce qui s'est passé. Finalement ce n'est pas un vrai problème* », très bien, je suis prêt à l'entendre. Mais je suis surpris que vu de l'extérieur, l'échelle de ces événements ne soit pas aussi évidente qu'elle semble l'être dans la classification. C'était ma question.

M. CHARBONNIER.- Aujourd'hui, c'est un référentiel très formalisé sur lequel nous positionnons nos événements et nous répondons si nous sommes hors ou dans le référentiel. Les choses sont très cadrées par rapport à la sûreté. L'analyse n'est pas toujours immédiate. Une usure d'une tuyauterie qui amène du gravier ou des frites de verre, cela peut vous paraître une chose à regarder, là en l'occurrence cela n'a pas d'incidence sur la sûreté.

De toute façon, quand un verre est non conforme, il y a un dossier de non-conformité. Il ne pourra être envoyé que si on arrive à lever la non-conformité ou faire le traitement qui va avec.

M. le Président.- Nous aurons l'occasion de retravailler au sein de la CLI, c'est prévu. La question de Yannick ROUSSELET remet ce point en avant de manière anticipée.

3. Point de situation sur les évaporateurs de produits de fission

ASN.- Ce sont les suites données à la décision prise par l'ASN le 23 juin 2016 pour encadrer la poursuite de fonctionnement des évaporateurs de produits de fission du site Areva La Hague.

Suite à une mise en évidence d'un phénomène de corrosion qui était plus rapide que ce qui avait été anticipé à la conception des évaporateurs de produits de fission du site Areva La Hague, l'ASN avait pris une décision en juin dernier pour encadrer la poursuite de fonctionnement, notamment demander à l'exploitant un suivi plus précis du phénomène de corrosion des évaporateurs de produits de fission, la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures pour limiter les phénomènes de corrosion, des vérifications lors des arrêts pour maintenance, la prise en compte des situations accidentelles et le renforcement du confinement.

Globalement, toutes ces précisions ont été présentées lors de la précédente CLI. À ce jour, toutes les échéances passées ont été respectées par Areva qui a remis les dossiers et les éléments correspondants. De plus, la division de Caen de l'ASN a mené deux inspections sur le site depuis juin qui sont relatives notamment à la mise en œuvre de cette décision et au suivi de ces évaporateurs.

Une première inspection a eu lieu en octobre 2016 et portait principalement sur les moyens d'isolement automatique de l'eau surchauffée au niveau des évaporateurs de produits de fission et sur les moyens des détections précoces d'une perte de confinement des cellules qui contiennent ces évaporateurs. Une deuxième inspection en novembre 2016 portait plus directement sur le sujet de la conformité à la décision de juin 2016 et le respect des différentes prescriptions. Ces deux lettres de suite, comme toutes les lettres de suite, sont publiées sur le site Internet.

Une petite précision supplémentaire sur les actions de terrain qui ont été menées. Une inspection avait eu lieu avant la prise de décision par l'ASN en janvier 2016 et portait sur les différents moyens et modes de contrôle non destructifs qui pouvaient être mis en œuvre afin de contrôler notamment les phénomènes de corrosion et donc l'épaisseur des tôles des évaporateurs du site.

S'agissant des différentes prescriptions, la première était l'établissement et la mise à jour d'un bilan reprenant les résultats, analyses et conclusions des prescriptions. Un premier bilan nous a été transmis par Areva en novembre 2016.

Sur la deuxième prescription, la notion de critères d'arrêt définitif, des éléments nous ont été transmis. L'ASN avait relevé lors d'une inspection que ces deux éléments devaient être bien « validés » par Areva NC en termes de processus qualité des documents.

Sur les prescriptions 3 et 4 sur l'extension du domaine de contrôle des évaporateurs de produits de fission et la démonstration du caractère symétrique de la corrosion, le côté représentativité des points de mesure qui pouvaient être faits, Areva a transmis les éléments pour le 30 août 2016. Lors d'inspections, notamment celle de novembre 2016, l'ASN avait demandé à l'exploitant de rechercher tous les moyens techniques qui pouvaient être mis en œuvre pour étendre davantage la surface qui était contrôlée et qui donnait lieu à des mesures pour avoir une meilleure compréhension de l'épaisseur restante sur la paroi des évaporateurs.

Pour la prescription n° 5 relative au contrôle d'épaisseur qui devait être fait de manière périodique et aux épreuves hydrauliques annuelles à mener sur les évaporateurs de produits de fission, ils ont été réalisés durant les arrêts pour maintenance des usines en 2016, sauf pour l'épreuve hydraulique de l'évaporateur n° 22 de l'atelier R2. Au niveau des phases, alors que l'on préparait les épreuves hydrauliques en montant en pression, deux faibles

fuites ont été détectées par l'exploitant. Une première au niveau de l'évaporateur 21 de l'atelier T2, j'ai vu que l'exploitant a des photos pour montrer plus précisément le point précis de la fuite. C'était au niveau d'un coude de la tuyauterie du fluide caloporteur, la boucle supérieure de chauffe des quatre circuits d'eau surchauffée au niveau des évaporateurs. C'était un circuit qui est autour de la partie supérieure de l'évaporateur. Cette fuite a pu être réparée par l'exploitant et l'épreuve hydraulique qui a fait suite a été réalisée de manière conforme.

En revanche, pour l'évaporateur 22 de l'atelier R2, le point de fuite se situe au niveau de la liaison du piquage de l'arrivée d'eau surchauffée et au niveau de la demi-coquille qui constitue toute la boucle de chauffe située en partie latérale haute de l'évaporateur, dans un positionnement plus éloigné des points d'entrée que l'on peut avoir au niveau de la cellule. C'est une zone qui est plus difficilement accessible et le mode de réparation que l'exploitant retiendra reste à définir et à ce jour, l'évaporateur est mis à l'arrêt.

Pour compléter ce point, suite à l'inspection inopinée du 22 novembre 2016 qui a eu lieu juste après la détection de la deuxième fuite, l'ASN avait demandé à Areva de démontrer qu'elle disposait bien des moyens pour détecter tout type de fuite, notamment les très faibles fuites, au niveau des circuits d'eau surchauffée des différents évaporateurs.

La prescription n° 6 était relative à la mise en place de mesures pour limiter le phénomène de corrosion. Ce sont des mesures mises en œuvre par Areva. L'ASN attend la formalisation de ces différentes mesures sur le fonctionnement des évaporateurs au niveau du référentiel de sûreté du site.

La prescription suivante relève des dossiers d'arrêt de redémarrage des évaporateurs de produits de fission au niveau des périodes de maintenance des usines, avec notamment des échanges préalables avec l'ASN. Les dossiers, suite aux différents arrêts, ont été transmis conformément à la prescription. Des réunions entre Areva et l'ASN n'ont pas conduit l'ASN à s'opposer au redémarrage des évaporateurs qui avaient été déclarés aptes à fonctionner par l'exploitant jusqu'au prochain arrêt pour maintenance des usines. Et Areva poursuit ses investigations pour définir les différents scénarios possibles pour réparer la boucle de chauffe de l'évaporateur mentionné précédemment, le n° 22 de l'atelier R2.

Les prescriptions 10 et 11 portaient sur les conséquences des situations accidentelles, détection d'un incendie et limitation du terme source. À nouveau, Areva a envoyé les différents éléments ainsi que pour la prescription suivante qui portait sur la mise en place de moyens d'isolement automatique pour tout ce qui est arrivée d'eau et arrivée d'air au niveau des cellules des évaporateurs. Et ce point avait été aussi regardé au niveau d'une inspection pour constater par les inspecteurs les différents travaux qui avaient pu être mis en place pour isoler de manière automatique les arrivées d'eau au niveau des évaporateurs.

Enfin, les trois dernières prescriptions étaient relatives à la poursuite des procédures de conduite en situation accidentelle en cas de perte d'étanchéité d'un évaporateur de produits de fission et sur l'intégration de ces scénarios dans le plan d'urgence interne. À nouveau, ces éléments ont été transmis par Areva et tout l'ensemble donnera lieu à une instruction côté ASN et qui aura lieu en lien avec l'appui technique côté IRSN.

M. CHARBONNIER.- Je vais présenter ce qui est nouveau. Conformément aux décisions, chaque année, nous faisons un contrôle en pression, 1,5 fois la pression de service, sur ces évaporateurs au moment des arrêts inter-campagne.

Le premier transparent va vous donner les résultats des mesures d'épaisseur dans les zones concernées, appelées zones d'intérêt. On voit par exemple que c'est essentiellement dans la partie du bouilleur que les mesures ont été faites. Pour l'atelier R2, l'épaisseur limite sur les évaporateurs est définie aujourd'hui à 5,2. Les mesures sur l'évaporateur 21 se situent entre 7,4 et 11,5, pour l'évaporateur 22 entre 8 et 11,1, et pour l'évaporateur 23 entre 8,6 et 11.

Ces résultats globalement ne mettent pas en évidence de choses nouvelles, c'est dans la gamme de ce que nous nous attendions à voir, et ne remettent pas en cause la durée minimale de fonctionnement. Quand on prend les différents paramètres pour transposer et les incertitudes de mesures, on définit une durée minimale de fonctionnement, on est toujours sur les mêmes projections.

Pour l'évaporateur T2, une épaisseur limite de 7,5, les mesures pour les trois évaporateurs sont entre 10 et 12 millimètres. C'est le résultat des mesures d'épaisseur de la cuve qui, elles aussi, montrent qu'aujourd'hui nos projections nous amènent à 2019 pour celui qui aurait la durée minimale de fonctionnement. Tous les ans, nous reverrons cela par rapport aux nouvelles données jusqu'à 2027.

En parallèle, nous avons un projet de recherche d'éléments pour augmenter la durée de vie, à la fois freiner les vitesses de corrosion par l'apport de produits qui inhibent plus ou moins la corrosion. De telles choses sont mises en œuvre. De plus, nous sommes vraiment sur une logique de limiter l'utilisation de l'évaporateur 23 de T2 qui est celui qui a la date minimale de durée de fonctionnement. Cela donne les résultats sur l'année 2016 : il a fonctionné 196 jours comparés aux 246 et 280 des deux autres évaporateurs. Dès qu'on peut s'arrêter dans le domaine de la cadence, on arrête l'évaporateur et on le fait fonctionner moins.

De la même façon, il y a un évaporateur de concentrateur d'effluents de haute activité qui n'est pas à son nominal. On retravaille pour le remettre au nominal, ce qui décharge aussi les évaporateurs de produits de fission.

Ce sont les actions nouvelles qui sont engagées depuis la dernière fois que nous nous sommes vus sur ce sujet.

Pour être dans l'approche plus réglementaire, conformément aux décisions et à la législation ESPN, nous sommes dans une démarche de requalification de ces évaporateurs. À l'issue de l'inter campagne, les évaporateurs de T2 ont été requalifiés. La requalification consiste à faire les mesures, les tests de pression PF et l'étude des dossiers par un organisme agréé pour faire ce genre de choses, pour soumettre cela et requalifier les évaporateurs. Ceux du T3 ont été requalifiés cette année et la décision a été demandée de le faire pour le T2 en 2016 et 2017. Nous avons fait les tests en pression sur l'ensemble des boucles de chauffe. Comme cela a été dit tout à l'heure par l'ASN, sur un évaporateur, vous avez trois boucles d'amener d'eau surchauffée, en mettant ces boucles sous pression à 1,5, on avait du mal à tenir la pression. Ce qui a mis en évidence sur les lignes d'amener à la fois sur T2, qui a tout de suite été réparée, et sur le 22 de R2 une micro fissure sur la tuyauterie de 50 qui rentre dans une espèce de bunker où la réparation peut s'avérer difficile et nécessite des développements. C'est pourquoi on n'avait pas pu requalifier le 22 à ce moment-là. Il a fallu le réparer pour le requalifier. La vision que nous avons là-dessus est que la réparation devait être achevée et la requalification présentée au mois de mai 2017.

Les deux autres évaporateurs n'ont pas eu de problématique au moment du test de pression.

Je ne reviens pas sur l'ensemble des prescriptions. Nous avons répondu à l'ensemble des demandes. Comme cela a été dit, je rappelle que la détection sur les évaporateurs existant de fuites d'eau surchauffée détectées au fond de lèchefrite arrête tout de suite l'alimentation d'eau surchauffée dans la cellule de l'évaporateur. C'est en place depuis fin 2016.

L'autre amélioration qui consistait globalement à fermer les ventilations plus rapidement sur la sortie, la détection, ce sera pour la fin de l'année conformément au planning annoncé.

Deux mots pour positionner les réparations qui ont été faites non pas sur les évaporateurs, mais sur les lignes au passage du mur, ce qui plutôt accessible car il se trouve qu'il y avait à cet endroit un trou d'endoscope, il était possible de faire une réparation en soudure à froid avec une résine époxy, qui a été testée et qualifiée. Cela fonctionne.

Pour l'évaporateur 22 de R2, on voit bien le point d'entrée et le deuxième carré blanc qui positionne cela sur l'arrivée de la coquille de chauffe, il y a une toute petite fissure sur le haut qu'il va falloir affleurer et recharger en soudure. Ce sont des choses que l'on sait faire à distance mais qui demandent un développement et une qualification inactive avant de repasser dans les installations.

L'autre partie, vous savez qu'on a un investissement de 700 millions pour construire des évaporateurs nouveaux. On vous a expliqué que les tôles étaient approvisionnées. Le début de fabrication est parti sur ces évaporateurs et globalement, le chantier de travaux préparatoires que vous voyez sur les deux ateliers T2 et R2 est en cours de mise en place. Du point de vue réglementaire, on a envoyé le DOS l'année dernière et la première demande pour le génie civil devrait partir au mois de février de cette année, pour commencer les travaux de génie civil proprement dits.

Voilà ce que je peux vous dire sur ces évaporateurs.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des questions, des précisions ?

M. MARTIN.- Sur l'évaporateur de pré-concentration de R7, vous avez pu faire l'expertise ou est-ce à venir ? Vous aviez deux fuites sur lesquelles vous deviez faire des expertises qui devaient donner un résultat. J'étais absent à la dernière CLI mais je n'ai pas trouvé de propos à ce sujet dans le compte rendu. Vous voyez ce que je veux dire ?

M. CHARBONNIER.- Des découpes d'échantillons sont en cours, il y a eu un peu de retard à cause du bras qui porte le système de découpe. Nous avons eu des vidéos qui montraient quelques éléments de *pitting* qui ont été présentés mais qui ne sont pas directement transposables car l'évaporateur de R7 devait fonctionner à une température beaucoup plus élevée. Ceux-ci fonctionnent à 146 par rapport à 160.

M. MARTIN.- C'est votre réponse, mais ce n'est pas ma question. Si j'ai bien compris, vous avez des piqûres ?

M. CHARBONNIER.- Non, sur les zones de surchauffe, des petites marques qui ne sont pas très profondes.

M. MARTIN.- Le métal qui est mangé ?

M. CHARBONNIER.- Un peu de métal mangé mais pas très profondément.

M. MARTIN.- Cela a conduit à la fuite ?

M. CHARBONNIER.- Non.

M. MARTIN.- Avez-vous expertisé ce qui a occasionné la fuite ?

M. CHARBONNIER.- Non, nous n'avons pas encore cette partie-là.

Tous les autres éléments sont impeccables.

M. MARTIN.- Impeccables, mais percés.

M. CHARBONNIER.- Non, sur la partie des autres éléments.

M. MARTIN.- Je plaisante.

Deuxième question. J'ai vu cette semaine un article très intéressant sur le projet des nouveaux évaporateurs dont vous venez de parler. C'est un article dans *Les plumes de l'ARA*, qui est le journal des retraités de SGN et qui décrit très complètement comment on va raccorder, comment on fait le génie civil, etc. Pourquoi ne diffuse-t-on pas cet article à la CLI ? Il n'est pas secret, il est public.

M. CHARBONNIER.- Pourquoi pas.

M. MARTIN.- Je peux envoyer l'article au Président qui pourra le diffuser.

M. CHARBONNIER.- Ce n'est pas nous qui gérons l'ARA.

M. MARTIN.- Non, mais cela traite du sujet dont vous venez de parler. Si le projet a été fait par SGN, c'est qu'elle a travaillé avec Areva. Elle n'a pas fait cela toute seule. Qu'est-ce que j'en fais ? Je le garde pour moi ?

M. CHARBONNIER.- Vous pouvez le partager.

M. MARTIN.- Je l'envoie à M. LUNEL. Je vous remercie.

M. le Président.- Nous le lisons d'abord et nous le transférerons ensuite.

M. MARTIN.- C'est encore mieux.

M. le Président.- M. CHARBONNIER n'y est pour rien, il ne faut pas lui faire ce procès de ne pas diffuser les documents qui paraissent dans la presse. Ce n'est ni sa mission ni son rôle.

Mme AMIEL.- Quand vous nous avez présenté l'évolution des épaisseurs de cette année, il serait plus informatif d'avoir l'évolution sur plusieurs années. Une épaisseur entre 7 et 10 millimètres, cela ne me dit pas grand-chose. J'ai besoin d'avoir les références des années précédentes.

M. CHARBONNIER.- Cela a été évoqué dans les CLI précédentes.

Mme AMIEL.- Il avait été souligné par l'ASN une augmentation de la cinétique de corrosion, enfin de diminution d'épaisseur. Pour vérifier, il faudrait les chiffres précédents.

M. le Président.- L'historique de la corrosion.

M. CHARBONNIER.- Il est intrinsèquement dans la projection des durées de fin de vie.

Il est dedans. C'est de l'ordre de 200 microns par an en moyenne. Cela dépend des endroits. La moyenne est celle-là. Pour un début plutôt à 100.

M. ROUSSELET.- Je n'ai pas bien compris la remarque que vous avez faite : « *On le lira et on verra.* » *A priori*, il n'y a pas de jugement à porter.

M. le Président.- Je le porterai à la connaissance du bureau qui décidera de sa publication ou pas. Avant de lire entre les lignes, lisez sur les lignes.

M. ROUSSELET.- Je voulais juste une clarification. Actuellement, est transmis à l'ensemble des membres de la CLI ce qui est dans la presse. À partir du moment où c'est un document public, la question ne devrait pas se poser.

M. le Président.- Il y a beaucoup de documents publics. Je vous propose que le bureau décide ou pas de la publication de ce document. Vous êtes dans le bureau.

M. ROUSSELET.- Je suis persuadé de l'intérêt du document.

M. le Président.- Il y a beaucoup de documents publics, vous le savez.

M. ROUSSELET.- Sur la procédure administrative, je n'ai pas bien compris où nous en sommes. Il y a des travaux dits préparatoires, je ne sais pas ce que cela veut dire exactement et après, on fait des travaux de génie civil. Jusqu'à quel point peut-on faire du préparatoire et à quel point cela devient-il des travaux de génie civil ? Vous avez mis une photo d'illustration, il y a déjà des travaux en cours. Cela nécessite-t-il d'un point de vue administratif des autorisations ? Faut-il un permis de construire ? Il y a quelque chose qui m'échappe.

Deuxièmement, vous nous dites que ce serait déjà en fabrication. J'ai interrogé hier le directeur adjoint Julien COLLET qui m'a dit qu'à l'ASN, ils n'ont rien reçu en termes de dossier qui validerait ce que vous allez faire comme cellule, les évaporateurs. Il m'a dit ensuite : « *C'est sûrement qu'ils prennent un risque industriel.* » La possibilité de commencer

à l'avance et peut-être la validation fera que l'on a bien fait de le faire. J'aimerais que ce soit clarifié.

Dernier élément sur cette question administrative, quelle est la procédure qui va permettre la consultation du public ? Nous sommes en CLI, s'agit-il d'une modification notable, d'une modification substantielle au titre de la loi TSN ? J'ai entendu de la part de l'ASN à Paris qu'il s'agit d'une modification substantielle et qu'à partir de là, cela nécessite absolument une enquête publique. J'aimerais que l'on y voie clair sur cette question.

ASN.- En termes de documents reçus au niveau de l'ASN, des services centraux de la direction concernée, nous avons reçu le dossier d'option de sûreté qui est le premier document relatif aux nouvelles concentrations de produits de fission de l'usine Areva La Hague. Un premier retour avait été fait en novembre à l'exploitant avec un certain nombre de demandes de précisions sur un certain nombre de sujets. En termes de classement retenu, c'était une modification notable, donc article 26 du décret du 2 novembre 2007, qui se traduit par une consultation publique sous la forme d'une mise à disposition sur Internet d'éléments. Cela relève de l'article L.120-1-1 du code de l'environnement.

M. ROUSSELET.- Il va falloir demander une clarification. Hier, le directeur adjoint disait quelque chose de différent. Il va falloir que l'on essaie de comprendre ce qui va se passer. Il parlait de modification substantielle au titre du même article et que cela nécessitait une enquête publique. Il me disait : « *Nous n'avons pas pris la décision tant qu'il n'y a pas eu de dossier final de demande d'autorisation.* »

ASN.- À ce stade, le seul document qui va dans le sens d'une modification notable de l'article 26 était le document écrit suite à la réception du DOS, qui précisait la classification en article 26, donc modification notable avec la consultation publique associée. Après, si vous avez d'autres éléments.

M. ROUSSELET.- On suivra l'affaire. On verra.

M. CHARBONNIER.- Les travaux préparatoires, c'est clair. Vous préparez la plateforme, installez vos bases vie, commencez à dégager les choses, et la construction du bâtiment, c'est commencer à couler du béton, avec des ferrailles, etc.

M. ROUSSELET.- Vous n'allez donc pas commencer de travaux de génie civil avant d'avoir eu cette procédure administrative ?

M. CHARBONNIER.- Nous faisons une demande d'article 26 pour la partie génie civil à partir du mois de février.

M. ROUSSELET.- Toujours administrativement, comment est-il possible d'avoir déjà... Vous nous dites : « *La fabrication des évaporateurs est commencée.* »

M. CHARBONNIER.- Il faut bien approvisionner la tôle, c'est normal. Après, pour les évaporateurs, toutes les dispositions ensuite sont validées par l'autorité de sûreté ou pas qui demandera des choses en plus.

M. ROUSSELET.- C'est aussi du préparatoire.

M. CHARBONNIER.- C'est de la fabrication, vous commencez à prendre les tôles, des tôles en inox S1N, vous pouvez commencer à faire un fond. Nous avons décidé des surépaisseurs plus importantes. Tout cela est présenté,

M. ROUSSELET.- Il va falloir que l'ASN clarifie. Il y a un DOS qui est passé avec l'avis de l'IRSN derrière, qui a fait ses remarques, que tout le monde a pu lire car c'est public. Nous sommes arrivés à l'étape suivante. Le dossier d'autorisation, qui peut autoriser la mise en fabrication, n'est nulle part pour le moment.

ASN.- Il y aura *in fine* une autorisation de l'ASN après.

M. ROUSSELET.- Donc vous prenez un risque industriel en commençant à fabriquer en vous disant que vous obtiendrez la validation ?

ASN.- Oui.

M. ROUSSELET.- Aujourd'hui, a-t-on l'autorisation de le faire ou fait-on du travail par avance en disant : « *Je fais le pari que ce sera bon* » ?

M. le Président.- Je trouve cette question pertinente, la question de l'enquête publique suite aux modifications reconstruction d'un bâtiment. La question se pose. Il semblerait qu'au niveau de l'ASN, il y a une position au niveau national, au niveau régional, il faut harmoniser tout cela.

ASN.- Je vous donnais la position retenue par le niveau national qui instruit le dossier, qui a été écrite à l'exploitant Areva en réponse à la réception du DOS.

M. le Président.- C'est contradictoire.

M. ROUSSELET.- On clarifiera. La question est posée, on verra.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ? (*Il n'y en a pas.*)

4. Présentation de l'organisation et des moyens de la FINA – Force d'Intervention Nationale d'Areva

M. le Président.- Le bureau d'Areva a souhaité porter ce point à l'ordre du jour. La FINA est peut-être connue de quelques-uns parmi vous, mais je ne pense pas qu'elle soit connue par tous les membres de la CLI et notamment au-delà de la CLI, auprès du public. C'est l'objet de son inscription à l'ordre du jour de ce matin, je vais laisser la présentation à l'exploitant pour une petite demi-heure.

M. CHARBONNIER.- Comme vous le disiez, la FINA est partie intégrante des suites du retour d'expérience de Fukushima, retour d'expérience auquel ont participé dans le traitement sur site un certain nombre de salariés Areva qui ont pu voir des choses sur place dans l'intervention. Il a été décidé ensuite de mettre en place des équipes qui pourraient venir en renfort sur les différents sites d'Areva en cas de problème majeur.

Suite à ce retour d'expérience, Areva a décidé en 2012 de disposer d'une force d'intervention au-delà des gens du site, afin de mieux organiser nos renforts internes. Depuis 2014, ces groupements de personnel sont partie intégrante de notre gestion de crise. Au début, c'était essentiellement dans l'approche Fukushima, la mise en œuvre du noyau dur. Mais au-delà, dès qu'il y a un incident grave, un PUI, les gens sont mis en alerte et sont capables de nous apporter une aide, des moyens humains et matériels qui viennent d'autres entités du groupe. Si vous avez de besoin de groupes électrogènes, un électricien va se déplacer. Une personne compétente en électricité va se déplacer du sud de la France pour venir dans le nord et on apporte des matériels qui étaient en attente ou en réserve de sécurité ou disponibles pour les mettre en œuvre sur le site impacté.

Le cahier des charges est d'être capable d'être sur site en 48 heures et d'y rester une quinzaine de jours pour apporter un support dans les différents domaines que je vais vous montrer tout à l'heure.

En 2016, la FINA comportait environ 500 volontaires. Plutôt 470, il y a eu un certain nombre de mouvements de personnels. C'est un système de volontariat, les personnes volontaires font acte de candidature, qui sont validées par la hiérarchie sur la base des compétences. Elles sont acceptées pour participer à ce dispositif. Par exemple, un électricien, un radio protectionniste, un décontamineur peut rentrer dans ces équipes.

Depuis sa création, globalement 17 missions type ont été mises en place. Par exemple mettre en œuvre le refroidissement de secours sur une piscine, mettre en œuvre le noyau

dur. Ces missions ont été définies sur les différents scénarios ECS qui ont été vus et traités sur l'ensemble des sites et à partir de là, ces gens apprennent et sont formés pour pouvoir les mettre en œuvre, les piloter et les surveiller. 17 missions aujourd'hui sont opérationnelles. L'objectif est d'ici 2017, d'en avoir une bonne dizaine de missions supplémentaires. Ce sont des choses très formalisées.

Depuis sa création en 2014, elle participe à des exercices. Sur le site de La Hague en 2015, pour un exercice national, elle est intervenue sur le site. La mission principale qui a été prise outre de mettre les transmissions était de développer une colonne avec différents types de métiers pour confiner un atelier qui est fissuré. Reconstituer le confinement d'un bâtiment du cœur de UP2 400 est une des missions réalisée par ces personnes. On avait dessiné des fissures et les gens sont venus remettre le confinement sur ces installations.

En 2016, la mission principale de l'exercice national était de faire le contrôle radiographique autour du lieu de l'incident, de l'environnement, réussir à faire la cartographie rapidement. Et aider effectivement à l'intervention sur les moyens de remédiation qui été imaginés à ce moment-là.

Ce qu'on voit sur une photo par exemple, c'est une personne spécialisée dans les transmissions qui va mettre en place un système autonome de transmission pour le téléphone supplémentaire. Cela vient en plus de ce qui est déjà en place. Ils sont capables de ramener cela et de s'organiser pour fonctionner en roulement sur une quinzaine de jours.

Globalement cette mission de la FINA est composée d'un état-major qui quelque part est un poste de commandement qui va permettre de déployer, qui se met au service du PC local ou du PCDN de la gestion de crise du PUI. On peut leur passer des commandes et leur dire ce qu'il faut faire. Et un ensemble d'équipes, appelées colonnes, qui sont projetables. Une colonne réunit une centaine de personnes sur des missions pré affectées. On vous envoie là-bas pour confiner tel bâtiment ou pour remonter l'eau du barrage. On sait le faire sur site mais ce sont des volontaires qui viennent filer un coup de main et permettre ainsi de libérer les moyens pour que les gens qui sont sur place soient dans la surveillance de leur installation car ce sont des choses qui sont dans leurs cordes.

Chaque salarié est volontaire, il signe quelque part un engagement à reconformer au moment où il part. C'est complètement un acte de volontariat. Des formations sont données pour la gestion de crise en fonction des besoins et de votre métier.

Dans les différentes composantes opérationnelles, vous allez trouver des missions de secours et de protection qui vont globalement aller sur les missions de protection physique, de gardiennage, pour ceux qui sont habitués aux terminologies anciennes, les missions de FLS (formations locales de sécurité), l'intervention incendie, sécurité et protection du site. L'intervention sur site, c'est tout ce qui relève de la maintenance, de remplacement d'eau chaude, de mise en œuvre de pompes, d'installation de groupes électrogènes.

La logistique car à un moment donné, pour projeter des gens dans une action, vous avez besoin de logistique pour le transport, l'achat de matériel. Ce sont des gens qui sont dans des fonctions qui ont un réseau d'achats, qui sont capables de mettre en œuvre les conventions, récupérer du matériel et des consommables. C'est la partie qui va acheminer les produits et les gens sur site.

La base arrière, car il faut pouvoir sortir de la zone d'intervention et y avoir une vie. Dans cette base arrière, on retrouve le couchage, la nourriture, les distributions d'équipement de sécurité, les EPI, etc.

L'ingénierie, car pour l'avoir vécu, quand vous êtes projetés sur un site où il y a des choses à faire, il faut de temps en temps étudier les systèmes. Si j'avais besoin de construire quelque chose, quel procédé je développerais. Il y a aussi une ingénierie pour développer des méthodes et de l'équipement spécifique en fonction de la situation rencontrée.

Le socle, ce sont le pilotage et l'organisation des ressources humaines, qui sont plutôt parisiens.

Une composition type de ce qu'on va appeler une colonne d'intervention compte environ une centaine de volontaires qui vont être mobilisés. Dans cette colonne, il y aura :

- un état-major d'une dizaine de personnes, qui sont habituées à gérer des projets de projection sur site ;
- une composante de protection physique de secours d'une trentaine de personnes pour les missions incendie, protection et sécurité ;
- pour l'intervention sur site, en général 32 personnes (électriciens, mécano, décontamineurs), qui ont des compétences particulières ;
- pour le support logistique et la base arrière, 29 personnes pour assurer le roulement et la vie de tout ce village ;
- pour l'ingénierie, 14 ingénieurs capables de concevoir et donner une réponse adaptée à un problème. Comment relever telle ou telle chose avec quoi, comment éviter ceci, comment traiter cela, c'est ce que vont faire ces personnes.

Le dispositif permet une rotation entre les équipes, a minima deux équipes. L'état-major est chargé de vérifier et mettre en œuvre ce dispositif et sa qualité. L'ensemble des profils est défini par rapport aux différents métiers dans les composantes opérationnelles.

La capacité d'intervention de la FINA est définie dans un répertoire de missions. Fin 2017, l'idée est d'avoir 27 missions types bien définies avec des moyens et des façons de faire. Une fois sur site, chacune de ces missions ou procédures a un leader qui va développer cela en temps normal, être projeté pour aider les gens dans la mise en œuvre de cette mission.

Rappeler aussi le GIE intra, qui a été mis en œuvre dans les années 80. C'est un groupe d'intérêt économique constitué entre le CEA EDF et Areva, qui entretient des moyens robotisés d'intervention en milieu hostile. C'est un parc de robots avec des gens capables de les piloter. Trois astreintes sur le site sont des pilotes d'engins qui participent à un système d'astreinte national intra qui ont capacité à mettre en œuvre des moyens robotisés. Ces moyens sont mis en coopération avec ce groupe FINA et le moyen de crise.

Les moyens de la FINA sont constitués de l'ensemble des moyens Areva sur les différents sites (Marcoule, Cadarache, le Tricastin, Romans). D'ailleurs, à Romans, malgré la question anticipée de séparation Areva NC et Areva NP, ce système reste commun sachant que pratiquement 80 % des volontaires sur ce site sont des gens d'Areva NC et 20 % Areva NP.

La FINA est intégrée dans la relation du plan gouvernemental de crise mis en place.

Il y a dans les moyens ce que l'on va appeler des boîtes à outils, c'est-à-dire un certain nombre d'équipement et de choses dont on a besoin pour chacune des missions qui sont disponibles pour les projeter. En gros, si j'ai besoin d'aller faire cela, j'ai besoin de tant rouleaux de vinyle, de ceci, de cela, tout cela est préparé pour être projeté sur le site.

Je rappelle que le GIE intra est basé à Chinon sur le CNPE. 50 % de gens sont permanents et 50 % sont des pilotes de robotique qui appartiennent au site. C'est pourquoi je disais que sur le site trois personnes interviennent. Leur mission est de concevoir, réaliser et maintenir une flotte d'engins capables d'intervenir à la place de l'homme quand, par exemple, il faut ramasser un morceau de combustible. Cela avait été développé post-Tchernobyl.

Nous avons aussi fait des exercices dans le cadre du PUI avec le GIE intra. Ils sont venus l'année dernière mais les premiers datent des années 90 où ils vont monter un escalier dans une zone 4, ouvrir une vanne qui serait dans une zone dans laquelle le débit de dose se trouverait incompatible avec une intervention humaine. Vous allez envoyer un robot durci aux radiations qui va faire cette opération à la place de l'intervenant. Ce sont des choses qui

fonctionnent aujourd'hui. Ils interviennent dans un délai de 24 heures, ils projettent une base, 1 PC, une grande semi-remorque dans lequel il y a tous les reports d'informations, qui est une sorte de salle de conduite de l'ensemble. Vous pouvez avoir différents types de matériels tels que des matériels d'inspection et de reconnaissance (ici, un drone), mais aussi des cartographies peuvent être faites sur des niveaux d'irradiation, qui vous donnent effectivement sur un plan le niveau de contamination générale. J'ai eu l'occasion de vous en présenter une, il me semble, il y a quelques mois.

Ensuite les robots que vous voyez sur la deuxième photo sont des engins automatiques, des robots avec des pinces assez classiques, montés sur chenilles, qui sont capables de faire un tas d'opérations (récupération de source, mise en place de produits radioactifs dans des boîtes blindées, manœuvre des vannes, surveillance en installant des matériels sur des circuits de secours, ramener des choses). Ce sont également des moyens de pointage pour faire de la surveillance quand on a un problème sur un lieu, de bien instrumenter l'endroit et voir les niveaux d'irradiation ; remonter cela dans leur PC afin de suivre ces informations. Et faire des terrassements avec des moyens lourds qui sont blindés pour recouvrir, travailler dans des milieux hostiles avec des bulles blindées, etc. télécommandés à distance, s'il fallait pousser des choses.

Le dernier transparent, juste pour vous donner ce que je vous disais tout à l'heure, vous voyez un site typiquement inspiré d'une organisation quand on va intervenir de façon sûre sur un site accidenté. Il y a une zone d'exclusion, une base arrière qui se met à la limite, avec les moyens, le contrôle, l'habillage, la prise d'équipement. Sur cette base arrière, on approvisionne également le matériel, les masques, les moyens d'intervention, les robots, tout ce qu'on va faire pour intervenir, la boîte à outils pour aller faire quelque chose sur le site. Tout cela arrive là. À partir de là, c'est projeté sur le site pour faire les opérations.

Et encore plus à l'arrière, la base vie car les gens vont être 15 jours sur place. On monte leur hébergement et la logistique qui va avec.

Voilà rapidement la présentation de la FINA opérationnelle depuis 2014, qui sera à plein régime en 2017. Ensuite c'est entretenu, il y a des exercices tous les ans. Il y a toujours un programme d'entraînement de ces personnels et cela fonctionne relativement bien, le retour d'expérience de la mise en œuvre de cet outil est satisfaisant. Cela correspondrait un peu à ce qu'est la FARN* côté d'EDF.

Au début, cela a été mis en place pour mettre en œuvre des moyens, des noyaux durs remontés au démarrage, mis en refroidissement au-delà des moyens de sauvegarde directe. Je peux vous confirmer, comme nous nous y étions engagés, que la remédiation liée au noyau dur aujourd'hui est opérationnelle sur le site de La Hague et le bâtiment d'entreposage des matériels a été inauguré en début d'année. Dans lequel nous avons les camions, la spectrométrie qui est projetable pour les personnels, pour les moyens de pompage. C'est un grand bâtiment qui a été durci à l'ensemble des agresseurs possibles (tornade) qui ont été pris en compte pour dimensionner ce noyau dur.

M. le Président. - Merci M. CHARBONNIER de la présentation de ce dispositif que le bureau a souhaité porté à la connaissance de la CLI et au-delà, vers le public qui ignore ce dispositif, qui a été mis en place suite à l'événement de Fukushima. Je pense qu'il est intéressant de le porter à la connaissance de la CLI. Si les médias présents pouvaient le porter à la connaissance du public, ce ne serait pas une mauvaise chose et je les en remercie.

M. CHARBONNIER. - Aujourd'hui, 393 personnes appartiennent à New Areva, nous avons la volonté d'être à fin 2017 sur un total de 700, New Areva et Areva NP, qui sont aujourd'hui les volontaires. C'est un système qui convient.

M. GUARY.- Merci Monsieur le Président. Très intéressante présentation, je voulais simplement savoir si les deux structures, celle d'EDF et la vôtre, la FINA, seraient coordonnées en cas d'accident et de problème.

M. CHARBONNIER.- Elles pourraient l'être. La vocation de la FINA est vraiment d'être sur des missions qui sont spécifiques de nos usines. Les missions type de conduite de réacteurs ne sont pas dans les missions de la FINA. En revanche, nous avons des conventions d'entraide entre les différents exploitants nucléaires qui permettent de faire appel aussi à une partie, mais ce ne sera peut-être pas pour la mission de conduite. Il y a sans doute à la FARN des gens qui ont des compétences de radio protection. C'est déjà le cas aujourd'hui, ces conventions existent mais elles sont au niveau des groupes. Elles étaient déjà dans le système. Conventions avec l'arsenal, avec les pompiers pour les interventions. C'est un outil de plus qui pourrait très bien se coordonner. C'est plutôt prévu au niveau des entreprises.

M. VAULTIER.- Une précision sur la planche n° 7. Vous nous dites qu'à l'intérieur du GIE intra, il y a du personnel qui peut être mis en opérationnalité à tout moment, notamment - j'ai cru comprendre en local sur La Hague - et qui pilotait les robots. Quelle est cette population de personnel que je ne connais pas, et qui peut être mobilisable à tout moment ? Est-ce du personnel à statut Areva ou de la sous-traitance ?

M. CHARBONNIER.- Vous avez les permanents qui sont pour le GIE intra sur le site de Chinon. C'est leur temps plein, développement et pilotage de robots. Et nous avons des pilotes de robots sur le site de La Hague. Nous avons une robotique. Dans cette robotique, il y a trois personnes qui ont les capacités de piloter pour notre site aujourd'hui. Elles sont dans ce dispositif de pilote de robots. Je ne peux pas donner de noms, mais elles sont dans un système d'astreinte et c'est pourquoi elles sont mobilisables en 24 heures.

M. VAULTIER.- Ce sont des personnels à statut Areva ?

M. CHARBONNIER.- Oui.

M. VAULTIER.- Avec toutes les restructurations que l'on connaît en ce moment, elles auraient pu disparaître ou partir dans le PDV.

M. le Président.- D'autres questions ?

Un intervenant.- Peut-on avoir quelques précisions géographiques ? Où seraient situées les différentes bases vie en cas d'accident sur l'établissement de La Hague ? Où serait située la base arrière ?

M. CHARBONNIER.- Cela va très clairement dépendre de la nature et de l'étendue de l'incident. En général, une base vie est décidée en lien avec une préfecture, en fonction de la météo. Cela va peut-être se retrouver dans un gymnase où seront mis des lits de camp. Tous les moyens logistiques sont là. Cela va dépendre effectivement de la zone à partir de laquelle on va se trouver. Ce n'est pas préétabli par principe.

Un intervenant.- Ce sont les événements qui commandent.

M. le Président.- Merci pour cette présentation intéressante.

5. Point sur la présence anormale d'américium 241

M. le Président.- Point porté à notre connaissance lors de la dernière CLI par M. GUILLEMETTE pour l'ACRO, nous avons dit que ce point serait présenté lors d'une prochaine séance plénière. Le bureau a tenu à le mettre dès maintenant à l'ordre du jour. Je propose à quelqu'un de l'ACRO d'entamer ce débat et bien entendu, vous pourrez reprendre la parole après les interventions des uns et des autres.

M. GUILLEMETTE.- Nous remercions le bureau de la CLI Areva de La Hague de nous accorder 20 minutes de présentation sur une étude que nous développons depuis plus de six mois.

Deux parties. La première partie, abrégée à la demande du bureau de la CLI: pourquoi dans notre analyse nous privilégions un accident survenu en 1974 sur le site de La Hague ?

La deuxième présentation sera faite par Antoine BERNOLLIN, chargé d'étude à l'ACRO. La présentation de résultats d'investigations complémentaires après la découverte d'un taux d'américium 241 en octobre, que nous estimons à plus de 100 fois supérieur à l'attendu.

Un rappel de la situation du plateau de La Hague, avec les trois ruisseaux les plus surveillés du site : un petit encart sur la zone du ru des Landes avec le point dit R14, à la source de Sainte-Hélène, et deux autres points très surveillés, la Sainte-Hélène au point R6 et les Moulinets au point R42.

Vous avez une vue du ru des Landes avec en surplomb le R14, une zone de travaux liés à la reprise du silo 130 actuellement. À droite, le comité d'accueil lors de notre séance de prélèvements le 17 octobre 2016.

Pourquoi cette étude et pourquoi maintenant ? C'est ce que l'on nous a reproché au départ à la première réunion d'octobre. Nous avons été questionnés en 2015 par des habitants du nord Cotentin qui se posaient des questions sur une incidence possible des travaux de génie civil dans la zone nord-ouest. En 2015, nous n'avons rien trouvé de particuliers, à part des sphaignes, qui sont des mousses aquatiques, dans lesquelles nous avons retrouvé des taux d'américium 241 du même ordre de grandeur que celui trouve l'exploitant. En revanche, en juillet 2016, on a trouvé dans les sédiments 71 becquerels par kilo sec d'américium alors que la surveillance réglementaire de l'exploitant, depuis environ quatre ans, est inférieure à la limite de détection.

Nous nous sommes posé la question. Notre première démarche est de regarder la surveillance traditionnelle et réglementaire. Nous sommes remontés jusqu'en 2003 et avons vu que l'exploitant avait en 2003 et 2004 des taux d'américium de l'ordre de 10 becquerels par kilo sec. Cela a chuté de 2007 à 2010 pour être en moyenne entre 2 et 4, et à partir de là, il y a eu une disparition de ce point, qui était inférieur à la limite de détection, alors que nous sommes quasiment 100 fois supérieurs à tout ce qui a été détecté.

Nous nous sommes posé des questions, nous avons repris une nouvelle analyse en septembre 2016 qui a confirmé cette première anomalie. Nous avons consulté les fiches IRSN : dans l'environnement français, les taux d'américium sont compris entre 0,5 et 5 becquerels par kilo sec maximum.

On peut noter sur cette courbe tirée des analyses Areva que le rapport moyen entre le plutonium 240 sur l'américium 241 est de l'ordre de 1,5. À chaque fois que l'on trouve de l'américium, on peut multiplier par 1,5 pour trouver du plutonium. Mais comme nous ne savons pas faire cette analyse, nous la sous-traitons. Ce que nous verrons plus loin.

On peut voir aussi dans les données de l'exploitant une progression de l'ordre de 80 % dans les mousses aquatiques. C'est assez logique car l'américium est créé par le plutonium 241. Et à contamination PU constante, avec la décroissance du PU 241, il y a création d'américium et une croissance continue. Il faudra 70 ans, cinq périodes de plutonium pour arriver au maximum.

Dans les sphaignes, les données ACRO sont du même ordre de grandeur que celles de l'exploitant et on peut constater qu'au niveau de la Sainte-Hélène, il n'y a pas de croissance d'américium, mais on est nettement en-dessous.

Un rappel des situations de la zone. La zone nord-ouest avec sa zone de stockage et un post-it qui rappelle qu'en 1974, cette zone était considérée comme identique à la zone est.

Ce sont deux sites de stockage de déchets radioactifs. La zone est fermée depuis 1994, la zone ouest est, à notre connaissance, encore en activité.

Un historique succinct des événements significatifs pour l'environnement qui pourraient être à l'origine de la contamination du domaine public avec des radiotoxiques comme le strontium 90, le césium, le plutonium 238-239, le 240 PU et l'américium 241, entre autres. Il y a d'une part des tranchées en pleine terre qui ont été utilisées de 1967 à 1977, qui sont restées en l'état en 2016, des silos bétonnés d'entreposage qui ont été utilisés de 1969 à 1990, avec reprise des déchets de 1990 à 2002. Il y a la contamination atmosphérique en césium 137 d'avril à novembre 1974 qui n'a jamais été étudiée. Et l'incendie du silo 130, qui lui est bien documenté, le 6 janvier 1981, qui a été maîtrisé par noyage du silo dont les déchets sont restés en l'état en 2016.

Pourquoi privilégions-nous l'incident de 1974 par rapport à celui de 1981 ? L'incident atmosphérique de 1981, on le voit sur le plan en haut à gauche, est un incident qui a eu un dépôt orienté sud principalement et un petit dépôt sud-ouest, alors que les anomalies que nous constatons aujourd'hui encore concernent à un dépôt de l'incident de 1974, qui était orienté nord-ouest.

Par ailleurs, le rapport isotopique du plutonium 238 sur 239 plus 240 qui est voisin de 01 correspond à un combustible retraité dans la période 1973-1974, données confortées par le rapport américium sur PU constaté par l'IRSN depuis une dizaine d'années qui est sensiblement de 0,7.

Quelques relevés dans l'environnement que nous avons trouvé dans la documentation que j'ai ici. Dans l'incident de 1974, si on prend par exemple le point 15 qui est le plus constamment surveillé et publié, cinq ans après 1974, dans l'herbe, on trouvait en moyenne 140 becquerels par mètre carré. Pour le même point, l'incident de 81, deux ans après, une période plus courte, la moyenne dans l'herbe en 83 était de l'ordre de 10 becquerels par mètre carré, soit 14 fois plus dans le cas de 1974 par rapport à 1981.

Si on prend l'eau de pluie telle qu'elle était mesurée en septembre 1984, à l'époque, on avait de l'ordre de 27 000 becquerels par litre. Or le 6 janvier 1981, le jour de l'incendie, il y avait 520 becquerels par litre. Un accident en 1974 qui est au moins 50 fois plus important que celui de 1981.

À la suite de ces constatations bibliographiques, Antoine va vous développer l'analyse complémentaire.

M. BERNOLLIN.- Je suis salarié permanent de l'ACRO. Après cet historique des pollutions des incidents de la zone nord-ouest, je vais vous présenter les résultats des investigations que l'ACRO a conduites en fin d'année dernière.

L'ACRO est une association de radio protection de l'environnement équipé d'un laboratoire indépendant d'analyse de la radioactivité. Ce laboratoire a un système d'assurance qualité qui lui permet d'avoir des agréments délivrés par l'ASN. Nous effectuons des exercices d'inter comparaison organisés par l'IRSN régulièrement depuis 1997. C'est pour préciser que toutes les données chiffrées que nous donnons, tous les résultats que nous sortons répondent au suivi de ce système qualité qui est disponible et qui est consulté régulièrement par l'ASN. C'est pour éviter toute mise en doute éventuel de nos résultats que nous diffusons aussi bien ici que partout ailleurs en règle générale.

Pour compléter nos premières analyses de juillet 2016 qui avait révélé la présence d'américium à 71 becquerels par kilogramme dans les sédiments de la zone de sous-bois autour de la source du ru des Landes, nous avons réalisé deux campagnes successives en octobre et novembre afin d'évaluer l'étendue de la pollution constatée en américium en aval de la source du ruisseau des Landes. C'est pourquoi nous avons des points relativement espacés. La source se situant là où il y a le plus de points rouges de prélèvement.

Et dans un deuxième temps, pour évaluer l'ancienneté de cette contamination, nous avons opéré par carottage, donc des prélèvements de sol en profondeur. Vous avez dans l'encart les caractéristiques des carottages effectués. Ce sont des cubes de section de 20 centimètres de côté par 5 centimètres de profondeur qui sont répétés sur plusieurs horizons successifs en fonction des caractéristiques du terrain.

Vous avez le nombre d'échantillons prélevés lors des deux campagnes d'octobre et novembre 2016. La campagne d'octobre est plus ciblée autour de la source du ru des Landes et de ses écoulements possibles en aval de la parcelle. La zone autour de la source est une zone de friche, c'est un sous-bois. La zone située en aval est une zone de pâture. Concernant la campagne de novembre 2016, les points sont situés à proximité des points de contamination maximale notée en 1975 par Areva à la suite de l'incident de 1974.

Là, vous avez une superposition de la carte précédente avec nos points de prélèvement en rouge et en noir la carte des points de surveillance de Cogema à l'époque avec des points notés à 73 et 74. Nous avons pu se mettre à proximité pour faire des prélèvements de sol.

Je vais vous présenter les résultats, que je vais découper en trois zones.

La zone de pâture, qui est une interface un milieu qui va être constituée d'herbe et de terre. Je vais vous présenter les points qui sont relativement éloignés de la source même du ruisseau des Landes.

Dans les tableaux, sont stipulées des activités. Les éléments qui sont marqués en haut de colonne : américium, césium, iode 129. Le petit signe inférieur signifie que l'élément n'a pas été détecté, donc il est inférieur à la limite de détection des appareils de mesure.

Au point RDL 1, deux sites de prélèvements différents. Le premier est constitué par des sédiments situés dans une sorte de trou d'eau en pied de haie, et qui semble être le trop-plein de l'abreuvoir, situé au niveau du point RDL 0. Un tuyau relie les deux, et dans cette zone marécageuse, des sédiments présentent une contamination significative en américium.

Juste à côté, un carottage de sol de quelques mètres dans lequel on détecte la présence d'américium significative mais beaucoup moins importante que dans le sous-bois. En revanche, l'activité en césium est homogène sur la profondeur.

Toujours dans la zone de pâture, mais cette fois-ci à la limite entre la zone de sous-bois et la zone de pâture, nous avons essayé d'évaluer les écoulements possibles naturels depuis la zone humide, et donc les transferts possibles vers la zone de pâture. Les prélèvements de terre n'ont pas révélé la présence d'américium et des taux de césium relativement faibles.

Un troisième point, cette fois-ci en plein milieu de la pâture, qui est une zone de convergence des écoulements. On détecte une présence d'américium relativement faible en surface et des niveaux de césium plus importants jusqu'à une vingtaine de centimètres.

Enfin le point 5 situé en bas de la parcelle dans le lit du ruisseau, ce sont des sédiments, il y a uniquement présence de césium 137.

Deuxième type de milieu, la zone de sous-bois. Nous avons d'abord fait des prélèvements dans les sédiments mêmes de l'abreuvoir. C'est un bassin en pierre avec deux bacs dans lesquels nous avons récupéré les sédiments fins, qui présentent une contamination à la fois en américium et en césium de 10 becquerels par kilogramme sec chacun.

Le point RU1 représente le point sur lequel nous avons fait le prélèvement en juillet. Nous l'avons refait au même endroit et constatons les mêmes ordres de grandeur. Nous étions à 61 becquerels par kilogramme sec, là c'est 62. Nous constatons cette fois-ci une persistance de la contamination en profondeur jusqu'à 15 centimètres.

Même chose pour le césium 137 et l'iode 129, également une contamination sur les 15 premiers centimètres.

Nous avons trouvé deux points avec des activités plus importantes. Tous ces points sont situés dans un périmètre relativement petit.

Le premier point RU 1 bis présente jusqu'à 100 becquerels par kilogramme sec d'américium en surface, et une diminution progressive en profondeur. En revanche, en césium 137, il y a cette fois-ci non pas une décroissance progressive avec la profondeur car l'activité maximale est entre 10 et 15 centimètres, à 550 becquerels par kilogramme sec. L'iode 129 est détecté jusqu'à 20 centimètres, ainsi qu'une présence du cobalt 60 de faible concentration sur deux horizons intermédiaires.

Le dernier point RU 1 ter est le plus contaminé en américium car dans la couche de litière, qui n'est pas sur une couche minérale, c'est vraiment du sous-bois, de la matière organique, il est à 198 becquerels d'américium par kilogramme de matière, qu'elle soit minérale ou organique. La contamination est présente dans un kilogramme de matière et elle décroît avec la profondeur, de même que le césium 137.

Dernière partie, ce sont les derniers points RDL 6, 7 et 8 situés à proximité des points constatés de pollution maximale par le césium en 1975. Et nous constatons effectivement toujours la rémanence de cette pollution car les horizons de surface sont moyennement à fortement contaminés, jusqu'à 200 becquerels en surface au point 8 qui se situe au sud de la source du ru des Landes mais qui est une zone de friches également. Et avec de moindres au niveau d'américium en surface.

Sur cette carte, le triangle rouge représente la zone de dépôts identifiés par Cogema en 1974. Nous avons reporté les activités maximales qui ont été détectées et mesurées en 1974 (en blanc) et 1975 (en jaune). Il y avait jusqu'à 2 300 becquerels par mètre carré dans la terre sur un point proche de la zone. Et jusqu'à 51 800 becquerels par mètre carré proche du point RDL 8. C'est à mettre en regard de nos activités maximales mises en évidence en 2016 par l'ACRO en américium et en césium. C'est vraiment dans la même zone, ce qui nous conforte dans l'attribution de ces contaminations à l'accident de 1974.

Je vais vous présenter nos commentaires vis-à-vis de ces contaminants. En américium, on détecte jusque à 200 becquerels par kilogramme en surface dans la matière organique. 160 becquerels pour l'horizon inférieur. Si l'on compare cela aux valeurs actuellement disponibles au point R 14, qui est le point de suivi de l'exploitant ces dernières années, qui donne des résultats inférieurs à 0,3 becquerels par kilogramme sec, ce serait un écart de plus de 600 fois avec nos valeurs.

Une limite que je permets de faire à cette comparaison entre ces deux sites de prélèvement, jusqu'à il y a deux jours, nous n'avons pas connaissance précise de la localisation du point R 14. Il se trouve que c'est un point situé tout en bas de la parcelle, dans le lit du ruisseau. Ce n'est pas le même type de support : un sédiment de cours d'eau pour le point R 14 et un prélèvement de sol dans le point de l'ACRO.

En revanche, les résultats qui vont vous être présentés vont faire état de prélèvements faits par Areva dans la zone de sous-bois qui donnent des résultats relativement plus proches des nôtres. 84 becquerels par kilogramme sec, le point d'activité maximale dans la zone de sous-bois, ce qui est en-deçà de ce que l'ACRO a pu mettre en évidence mais on peut se permettre de comparer vraiment les deux échantillons car les caractéristiques sont identiques.

Concernant le césium 137, nous avons observé jusqu'à 550 becquerels par kilogramme sec dans les sols, ce qui représente 30 fois la contamination observée par Areva sur la période 2011-2015. En faisant un calcul de recroissance de ce césium, on peut estimer qu'il était présent à hauteur de 1 400 becquerels par kilogramme sec en 1974.

La concentration est maximale sur des horizons intermédiaires entre 5 et 15 centimètres, ce qui témoigne d'une migration progressive de cet élément qui a dû être déposé en surface à cette époque en 1974. La migration de l'américium et du césium ne se fait pas à la même

vitesse. Le césium migre plus rapidement, l'américium ayant une forte affinité avec des éléments de la matière organique, ce qui explique qu'il soit retenu dans les horizons supérieurs, qui sont les plus chargés en humus.

Concernant les points RDL 6 et 8, l'activité en césium, comprise entre 100 et 200 becquerels par kilogramme sec, confirme la localisation des points de contamination maximale de 1975.

Nous avons également mis en évidence de l'iode 129 sur un certain nombre d'échantillons, notamment autour des points les plus contaminés en césium et américium. Ceci milite pour un apport simultané de ces trois radionucléides puisque l'iode 129 n'est pas présent à distance plus importante de cette source.

Concernant le cobalt 60, nous avons mis en évidence quelques échantillons révélant la présence de cet élément. C'est aujourd'hui difficilement explicable, nous n'avons pas d'hypothèse vraiment précise. Si comme pour le césium 137, nous évaluons l'activité possible à l'époque, en refaisant le calcul de recroissance, cela pourrait correspondre à 1 650 becquerels par kilogramme sec de cobalt en surface en 1974, en considérant un dépôt simultané de l'ensemble de ces radionucléides.

La présence d'américium 241 implique celle du plutonium. Il a été mis en évidence dans les résultats de l'exploitant et de l'IRSN dans les années précédentes. Sachant que l'on a trouvé jusqu'à 200 becquerels par kilogramme sec d'américium, on peut s'attendre à trouver jusqu'à 300 becquerels de plutonium au point maximal RU 1 ter. Ces analyses sont en cours de réalisation. Ce n'est pas que l'ACRO qui les effectue mais un autre laboratoire.

Nous avons également engagé la mesure de strontium 80 dans certains des échantillons puisque c'est aussi un élément qui est suivi, et il y a une contamination qui est régulière de ce ru des Landes. L'IRSN en observait régulièrement dans les années 1996-2009. On peut s'attendre à trouver une centaine de becquerels par kilogramme sec.

Pour terminer, l'ACRO au vu de ces analyses et de ces résultats, demande que ce sujet soit vraiment suivi avec attention. Et comme pour certains événements passés, je peux citer le percement de la conduite de rejet en mer en 1979 ou les rejets de ruthénium, nous demandons la mise en place d'un groupe de travail dédié au suivi de cet incident, ce qui permettrait de retracer l'historique et la cartographie des contaminants de manière à obtenir l'exhaustivité des données environnementales (piézomètres, herbe, terre, tous les échantillons qui ont pu être analysés à l'époque) de manière à reconstituer l'impact de cet accident de 1974, qui n'apparaît pas dans la liste des accidents et incidents analysés par le GRNC (Groupe Radioécologie Nord-Cotentin).

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci Messieurs de nous avoir présenté dans un temps certes contraint mais convenu à l'avance vos conclusions. Avant d'ouvrir le débat, je vais laisser la parole à l'exploitant ou l'ASN sur le sujet.

M. PERROTTE.- Une petite précision sur la présentation, vous avez dit que les carottages étaient 20 par 20 par 5. C'est 5 de largeur ?

M. BERNOLLIN.- C'est un carré de 20 centimètres de côté et cinq centimètres de profondeur.

M. PERROTTE.- Dans les tableaux, vous nous parlez de profondeur de 20 centimètres.

M. BERNOLLIN.- Les résultats sont présentés horizon par horizon. Le carré est toujours de 20 centimètres de côté, et nous sommes descendu le plus profond possible et avons ensuite découpé par tranche de cinq centimètres.

M. PERROTTE.- Vous parlez de sept points de prélèvement. Cela veut-il dire que vous n'avez réalisé que ce prélèvement ou avez-vous réalisé un nombre x de prélèvements sur les sept points ?

M. BERNOLIN.- Nous avons sept points de prélèvements différents sur lesquels nous avons effectué plusieurs échantillons dont des carottages.

M. PERROTTE.- Vous avez fait un seul carottage par point de prélèvement ?

M. BERNOLIN.- Tout à fait.

M. VAULTIER.- Vous nous parlez quasiment à chaque planche d'un accident en 1974 dont nous n'avons jamais entendu parler, nous aimerions avoir des précisions.

M. le Président.- Nous allons donner la parole à l'exploitant sur le sujet. L'ASN s'exprimera ensuite si elle souhaite apporter des précisions et le débat sera ouvert.

J'ai bien reçu la proposition de constitution d'un groupe de travail sur le sujet. Si le bureau le souhaite, j'y suis favorable également. Un groupe de travail qui réunira des membres de la CLI de tous les collèges pourra se constituer pour apporter à une prochaine AG sa vision des choses et ce qu'elle souhaite évoquer, préciser ou confirmer.

M. LAURENT.- Il est important d'avoir l'historique de tous les incidents.

M. CHARBONNIER.- Je vais commencer par rappeler ce qu'est l'américium car ce qui nous importe effectivement au niveau de l'exploitant, c'est tout de même la sûreté de notre fonctionnement et la maîtrise de notre impact. Qu'est-ce que l'américium ? Quand vous ingérez un becquerel d'américium, vous avez une dose efficace de 0,2 μ Sv. C'est généralement le même ordre de grandeur pour les éléments PU associés.

Pour l'atteindre, nous verrons les résultats, l'endroit est toujours dans ces mêmes quelque mètres carrés d'humus qui piègent bien l'américium, nous y avons fait des prélèvements et le résultat est de 84 becquerels par kilo sec en américium. Et dans les mêmes ordres de grandeur pour les éléments associés. Il faudrait ingérer une trentaine de kilos de terre pour avoir une dose de 1 mSv. Cela relativise. Il faut donner au public une vision de l'impact.

Pourquoi parle-t-on de kilogramme sec de becquerel dans les analyses ? Vous prenez l'analyse et pesez le poids de ce que vous prélevez, un humus dégradé qui est ensuite déshydraté, on le passe dans l'étuve et cela permet d'améliorer la précision car on descend assez bas dans la mesure. C'est la méthode qui fait cela. Mais dans la nature, quand on le donne, il faut le donner avec le rapport des poids. Quand vous prélevez des choses, si vous prenez des salades et que vous les séchez, vous aurez trois kilos de salade, c'est ce qu'on appelle l'échantillon frais. Si vous prenez ces 80 dans cette partie-là, les 84 becquerels représentent 8 becquerels par kilo de matière, ce qui représente globalement sur place 300 kilos y compris en intégrant les autres radioéléments à ingérer pour atteindre 1 mSv.

En revanche, ce radioélément 241 a une durée de vie de 432 ans, plus longue que celle des autres radioéléments que l'on va voir. Il a une autre particularité, il se fixe dans le sol et ne migre pas très facilement une fois qu'il est fixé. Quand vous prenez les prélèvements dans l'eau du ru, vous êtes à la limite de détection car c'est fixé dans l'humus qui ne bouge pas de cet endroit. Donc il va rester là très longtemps.

À peu près 10 000 dans les zones argileux, mais dans les sols organiques, le facteur est plutôt de 100 000, qui est souvent le rapport de transfert entre l'eau et cet humus. Et cela reste souvent bloqué là. Cela peut rester bloqué dans ces mètres carrés.

L'autre approche à prendre en compte est le transfert vers les herbes, qui est environ de 0,01 becquerel par kilo. C'est le rapport entre le becquerel de terre, cela ne passe pas facilement dans l'herbe.

Quand on prend ensuite l'origine du marquage, dans les événements importants qui ont été rapportés d'ailleurs au GRNC, trois événements historiques nous semblent importants dans cette zone : le défaut d'étanchéité des premières fosses d'entreposage de déchets dans lesquelles quand on a fait l'injection, on a vu qu'on trouvait les marqueurs chimiques que l'on

avait mis dans le ru des Landes. C'est un événement qui a été débattu dans les années 90-94 dans cette même CLI.

On a vidé toutes les fosses qui étaient à l'origine de ce problème et on a vu décroître ce strontium. C'était à l'époque du strontium, un radio élément très soluble dans l'eau, qui se transporte plus facilement. C'est pourquoi il était dans l'eau du ruisseau. Là, c'est un peu différent.

Nous avons ensuite l'incendie du silo dans les années 80, qui est un peu à l'origine de la création de la CSPI qui deviendra par la suite la CLI. Événement qui a été largement débattu, dont le spectre de ce qu'il y avait dedans peut comprendre de l'américium.

Ces deux événements comportaient des spectres d'américium.

Ensuite, une fuite sur un bloc béton car à l'époque, dans la zone nord-ouest, il y avait un entreposage de blocs en béton de 55 tonnes avec un couvercle. Un de ces blocs béton n'était pas étanche au niveau du couvercle et a contaminé localement en césium. Il y avait eu un impact à l'époque de l'ordre de plusieurs dizaines de micro sieverts.

Nous ne sommes pas sur ces pistes-là pour la simple et bonne raison que ce bloc était un bloc qui venait d'ELAN 2B, qui était un spectre césium, car c'était un atelier qui fabriquait des sources et des capsules de césium. Le césium a une durée de vie et un impact 10 fois inférieurs. Ce n'est pas le même élément que l'américium. Voilà pour les événements.

Localisation des points de prélèvement. Nous avons un plan de surveillance qui suit les alfa et l'américium. Nous faisons environ 33 000 analyses à peu près tous les ans sur l'ensemble des facteurs biologiques dont l'esprit est bien de regarder l'impact sur les populations. Il a pour vocation d'identifier que quelque chose est en train d'évoluer. Il ne va pas prendre tous les points, mais globalement il permet de tout couvrir car on suit quelque part l'impact sur les gens, les voies vers lesquelles on va retourner.

Dans un ruisseau, on suit l'eau et les sédiments. Avec ces éléments, on fait un plan de surveillance et dans cette partie, l'eau peut être prise dans l'abreuvoir, les végétaux aquatiques dans les aquariums et les sédiments dans le ruisseau. Vous avez ici les fréquences. On vérifie le tritium, le potassium, le comptage alpha bêta. Vous allez trouver des niveaux d'américium dans les prélèvements dits Areva.

Les sédiments du ruisseau ont fait une spectro gamma et spectro alfa qui vont permettre de trouver ces éléments de façon trimestrielle. Tous ces résultats sont disponibles sur le réseau RNM.

Principaux résultats. Dans l'eau, tous les résultats sont pratiquement inférieurs au seuil de la décision sur la spectro gamma et le comptage global, donc il n'y a pas d'évolution notable. C'est ce que j'expliquais tout à l'heure, le KD entre la matière et l'eau est très fort, ce qui fait que l'américium reste dans l'humus de ces mètres carrés de terre.

Le résultat qui est à l'origine de la controverse entre autres, dans le plan qui suit, on va suivre les sédiments du ruisseau dans le point R 14. Dans les résultats de césium (en bleu) et d'américium (en jaune), on voit jusqu'à 2011 des variations d'américium qui sont relativement importantes et on voit en 2011 une baisse. L'explication est très simple, on est allé rechercher pour se mettre en conformité et réussir à comparer nos événements avec l'agence régionale de la santé qui prend des sédiments dans un lit de ruisseau, donc des matières sédimentaires et transportées. En fait, le point de cette année a été transposé au fond du champ, environ 150 ou 200 mètres plus bas. Depuis 2011, il y a une différence de points de prélèvement. Quand vous voyez la variabilité à quelques mètres de ce césium qui est fixé, si je remonte le point d'américium au point R 14, qui est de la boue mais pas des sédiments, on va retomber dans des choses qui seraient du même ordre de grandeur. C'est ce qui explique ce décrochage.

Aujourd'hui, dans la photo du champ, le prélèvement est dans cette partie triangulaire, tout au bout. C'est un peu en amont de l'abreuvoir qui récupère beaucoup d'humus. Les résultats que l'on a trouvés amènent une cohérence et nous amènent avec un marquage notable dans ces mètres carrés d'humus. Effectivement, les résultats en américium sont pour le maximum à 84 becquerels de matière sèche. Essentiellement beaucoup d'humus et de terre. Quand on s'éloigne de cela, les résultats baissent.

Également, les résultats en césium sont pour beaucoup de l'ordre de grandeur de ce qui est suivi depuis un certain temps car il y a des résultats de césium qui étaient associés à des événements et à un certain nombre d'autres phénomènes dans les années 70. Du césium est associé aux trois événements vus tout à l'heure. L'événement de 1974 participe à ce césium mais ne devrait pas participer, compte tenu du spectre, à cet américium.

Ensuite quand on retraduit tous ces éléments dans la cartographie qui suit, quand on ramène le 84 à l'activité maximale de ce qui a été ramassé, si vous arrivez à concentrer deux fois plus le 84, vous pouvez dire 165 mais toutes ces choses sont normées. C'est une technique pour réussir à descendre les seuils de détection assez bas. Quand on ramène cela à ce qui est vraiment dans les champs, le maximum se retrouve à des endroits à 7 becquerels, à d'autres endroits à 3 et les autres sont à 0,47, 0,24, surtout dans les zones qui sont humifère, ce qui n'est pas anormal étant donné que cela capte et fixe cet américium qui est moins mobile que les autres radioéléments évoqués tout à l'heure, tels que le césium ou le strontium.

Sur la zone nord-ouest, essentiellement ce qui reste à reprendre est le silo 130. On fait ici un retour. Le silo 130 et quelques déchets dans les plaines terres qui sont dans un programme de reprise qui va aller jusqu'en 2029, qui est partagé avec l'ASN avec une priorité et des surveillances établies sur place. Ces marquages sont plutôt des phénomènes historiques.

Sur la partie aujourd'hui de notre silo, l'eau du silo est marquée en tritium et tous les jours, on vérifie le tritium dans les piézomètres en aval. S'il y avait quelque chose sur le tritium, cela se verrait dans la journée, on pourrait reprendre les nappes, les envoyer vers les GR, et les vider avec les dispositifs mis en place et présentés ici. Ces dispositifs de sécurité ont été mis en place, testés et présentés. Ils fonctionnent aujourd'hui pour remettre l'eau du silo dans des bacs que l'on trouve sur l'ancienne STU.

Sur les résultats de cette surveillance, le seuil sur lequel on déclenche les 50 becquerels par litre qui est très bas sur le tritium dans tous les piézomètres en aval, on le voit sur la planche suivante, on va trouver les différents piézomètres et les pompes qui sont installés sur le parcours de la nappe. S'il y avait une fuite de ces éléments, on devrait détecter quelque chose aux piézomètres 500 et 180 sur lesquels on voit une décroissance dans les pages qui suivent. Les 500 et 161 sont surveillés, il y a une tendance à la décroissance de l'activité et cela finit par lessiver cette partie du nord-ouest qui est marquée. L'activité alpha correspondante est toujours proche de la limite de détection. Aujourd'hui cela conforte la surveillance que l'on fait sur les éléments encore existant sur le site.

Enfin, sur ce marquage local qui se trouve être sur ce terrain dans la zone qui est ici, nous avons décidé en exploitant responsable de la sûreté de cette installation et de son impact, de reprendre ces terres ici, et nous ferons cette opération en concertation avec les autorités avec un plan structuré pour prendre la terre et la mettre dans les conditionnements appropriés avec les technologies d'aujourd'hui. Il est entendu que c'est un petit peu comme si on avait dans les champs un sac en plastique, on le ramasse et on va le mettre à la poubelle. C'est le premier des plans d'action. On conserve notre plan de surveillance partagé qui permet de nous assurer de l'impact global sur ces populations car il est au cœur de nos priorités de vérifier l'impact sur l'environnement et sur nos gens. C'est pourquoi il y a une spectrométrie tous les six mois pour les gens qui travaillent dans le nucléaire. Plus de 30 000 analyses sont faites pour rechercher ce genre d'éléments par rapport à leur impact potentiel sur la population. Là, il n'y a pas de risque sanitaire associé à cela mais nous allons le

reprendre avec un plan que nous partagerons avec l'ASN et nous reviendrons vers la CLI pour faire les avancées qui nous permettront de comprendre et définir ces hypothèses.

Évidemment, compléter notre plan annuel de surveillance par une surveillance trimestrielle dans cette zone, plan annuel que nous partageons avec vous.

Voilà ce que je peux vous dire.

M. le Président.- Merci.

ASN.- Suite à la CLI précédente de mi-octobre au cours de laquelle l'ACRO avait porté à la connaissance son étude et un certain nombre d'éléments, l'ASN avait adressé un certain nombre de demandes à l'exploitant, notamment sa position sur les analyses effectuées par l'ACRO et un recensement des différentes origines potentielles qui pouvaient conduire à de telles mesures. Ce qui a été notamment présenté ce matin et qui avait donné lieu à une réponse de l'exploitant à l'ASN.

Depuis la dernière CLI, nous avons confirmation qu'il y a des valeurs en américium élevées dans la zone, ce qui a été confirmé par des mesures côté exploitant qui se sont ajoutées aux mesures effectuées par l'ACRO.

L'ASN n'a pas d'inquiétude particulière quant à l'impact sanitaire au vu de la zone qui est marquée par l'américium et de par les usages agricoles de cette zone.

En ce qui concerne la surveillance du silo 130, les différents éléments de suivi côté exploitant, et les éléments que l'on peut avoir par l'IRSN qui fait également de la surveillance de la zone, cela va dans le sens d'événements passés qui ont marqué la zone.

L'ASN prend note de la démarche de l'exploitant de mettre en place un plan d'actions pour assainir la zone correspondante. En tout état de cause, Areva devra s'inscrire dans les démarches de l'ASN en matière de gestion des sites et sols pollués, donc au contexte associé, à savoir notamment que quelles que soient les pollutions détectées, l'engagement des travaux est soumis à une approbation de l'ASN, notamment sur les modalités retenues au vu de caractérisation de la pollution.

Pour la suite, l'ASN, ayant eu des éléments d'Areva qui confirment le marquage en américium et avec les analyses effectuées par l'ACRO, si elle souhaite nous en transmettre plus précisément les éléments, sera amenée à saisir l'IRSN sur l'ensemble du dossier pour avoir leur expertise sur ce sujet.

M. BARON.- Vous n'avez pas dû faire de granulométrie dans les zones où l'impact de l'américium est le plus marqué. La granulométrie du sédiment n'a pas dû être faite. Mais peut-on connaître l'activité du potassium 40 surtout sur les argiles, les fractions inférieures à 63 microns, plus on a de potassium, plus le sédiment est fin. Il serait intéressant de connaître cette activité pour déterminer à peu près la granulométrie du sédiment. Ce sédiment dans les zones les plus marquées, la granulométrie doit être très fine.

M. CHARBONNIER.- C'est vraiment de l'humus.

M. BARON.- Et connaître aussi l'activité du plomb 214 de façon à déterminer l'activité du polonium 210 naturel.

M. FOOS.- Je voulais dire que si on doit faire un groupe de travail, il serait intéressant de répondre à un certain nombre de points qui restent troubles. J'ai noté par exemple que sur le plutonium, pour l'instant, on n'a rien. On nous dit que c'est un facteur, mais on ne sait pas la réalité des choses. Il serait intéressant de savoir quelles sont ces mesures, par quels laboratoires elles sont faites, mais tout cela peut être l'objet du groupe de travail.

Même chose sur le cobalt 60. Il est facile de dire qu'il y a 53 ans, il y en avait 1 000 fois plus. Mais c'est vrai partout.

Il n'y a ni marge d'erreur ni écart type. Nous qui sommes des personnalités qualifiées, ne sommes pas les seuls, pour avoir passé notre temps à faire des mesures, à voir que dans ce que nous a montré l'ACRO, il y a manque de sérieux et de rigueur. Avec un groupe de travail, nous aurons peut-être un rapport plus rigoureux.

M. le Président.- Je crois que le groupe de travail s'impose. Avant d'attendre la prochaine réunion du bureau, la CLI réunie ici est-elle d'accord pour la constitution de ce groupe de travail ? Celles et ceux qui veulent en faire partie pourront s'y inscrire.

M. PERROTTE.- Il y a peut-être une condition à émettre. L'ACRO fournira-t-elle ses données brutes ou pas ?

De façon que le groupe de travail puisse travailler sur les données brutes et non pas sur les données travaillées par l'ACRO.

M. le Président.- L'ACRO va répondre mais s'il y a un groupe de travail, bien entendu, l'ACRO y participera et apportera ses données. Peut-on valider dès à présent la constitution du groupe de travail afin de gagner ? Et celles et ceux qui veulent en faire partie donneront leur nom à Emmanuel LUNEL et une réunion sur le sujet sera fixée très prochainement.

M. BERNOLLIN.- Bien évidemment, l'ACRO donnera ses données brutes. Elle le fait systématiquement, toutes nos données sont publiques. En CLI, il n'y a pas que des personnalités qualifiées dans la salle mais aussi du public, nous nous sommes permis de simplifier les résultats mais je ne crois pas que dans la présentation faite par l'exploitant, il y avait les incertitudes, les écarts types ou les marges d'erreur. Je ne vous le reproche pas. C'est juste pour simplifier la lecture auprès de tout le monde. Bien évidemment, dans nos mesures, il y a systématiquement ce genre de résultats.

M. le Président.- Il est vrai que dans la CLI, il n'y a pas que des personnalités qualifiées et des scientifiques. La mission de la CLI est de communiquer à l'extérieur quelque chose qui soit accessible au plus grand nombre. Les chiffres existent, il faut en parler mais il faut aussi une sorte de vulgarisation vers le public afin qu'ils puissent comprendre mieux ce qui est traduit par les chiffres,

M. PERROTTE.- Et il est vrai que c'est nous qui avons demandé une présentation plus raccourcie.

M. le Président.- Cela s'est fait d'un commun accord.

M. MARTIN.- Je voudrais juste un renseignement de béotien, mon propos est toujours douteux car je suis un ancien de la Cogema, quand je parle, on pense que je suis de parti pris. Je n'ai pas très bien compris tant du côté de l'ACRO que du côté de M. CHARBONNIER, la date exacte de l'incident ou accident mentionné à plusieurs reprises par l'ACRO en 1974. J'ai bien noté les deux causes dont vous avez parlé, Monsieur CHARBONNIER, mais je n'ai pas trouvé l'accident ou l'incident dont on parle à maintes reprises dans les propos de l'ACRO. J'ai ici l'historique de tout ce qui a pu se passer depuis le début du site, et je ne l'ai retrouvé nulle part. Je suis remonté à M. DABAT, qui est à Arcachon et qui m'a envoyé des papiers importants, à Maurice DELANGE pour avoir des renseignements. Il y a des incidents mais aucun en 1974. Ce n'est pas scientifique, c'est pour le public.

M. CHARBONNIER.- Il s'agissait d'un couvercle de conteneur béton de 55 tonnes qui a été trouvé en septembre 1974 avec une contamination au sol en césium.

M. GUILLEMETTE.- Tout le monde a l'air de demander ce qu'est cet accident de 1974. Je m'excuse mais il a fallu faire court et j'avais une présentation grand public qui comme ce que fait d'habitude l'ACRO manque de sérieux et de rigueur dans le travail. Dans cette planche raccourcie pour le public, je signalais que nous avons constaté dans la documentation reçue de la part d'Areva au GRNC, les anomalies environnementales dans les rapports environnement de l'exploitant commencent en avril 1974. Je vous passe les détails, mais je

peux vous les communiquer. Des eaux de pluie à 27 000 becquerels par litre en août 1974 et 1 200 becquerels par litre au des Moulins. Ceci est issu de rapports Cogema de l'époque.

(Discussions croisées.)

L'exploitant, d'octobre à décembre 1974, examine une contamination semi-aérienne des pâturages qui a été identifiée du 19 septembre au 26 septembre 1974. L'exploitant rend responsable un troupeau de vaches d'avoir été contaminé en césium 137. L'incident se déroule, d'après les documents de l'exploitant de l'époque, entre avril 1974 et décembre 2002.

M. CHARBONNIER.- En décembre 2002, nous avons fait un courrier vers le GNRC relatant l'incident et une synthèse de ces éléments.

M. GUILLEMETTE.- Jusqu'à décembre 1974. En 2002, c'est la communication en GNRC. Je suis tout ouïe pour vous faire la présentation longue.

M. BARBEY.- J'ai accompagné Louis DARINOT - pour les plus anciens - pour rencontrer le directeur de cabinet de François Mitterrand afin d'obtenir la création de cette commission. J'ai ensuite participé pendant 32 ans à cette commission. Je crois que c'en est le record de longévité. C'est donc avec un pincement au cœur que je reviens vers vous aujourd'hui mais aussi avec un certain plaisir.

J'ai beaucoup de missions sur le plan national dans ces domaines qui nous occupent, ce qui explique mon éloignement de la CLI.

Trois points. En préliminaire, je voudrais dire que je suis un peu ennuyé que l'on aborde des questions de pollution de l'environnement sous l'angle sanitaire d'emblée. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le traiter mais pour moi, ce n'est pas la principale question. Qu'une entreprise qui détient des substances hautement toxiques à l'intérieur avec des systèmes de confinement, on peut comprendre qu'elle gère. Mais dès lors que tout cela va dans l'environnement, on est sur une pollution du domaine public et tout citoyen a droit à un environnement propre. Et à force de séquencer les problèmes, on a vu les débats sur les pesticides, la dioxine, les perturbateurs endocriniens, à force de dire que c'est faible, je ne sais pas ce que cela finit par donner quand on additionne toutes ces choses. Le droit à un environnement propre est pour moi la principale des choses. J'aimerais qu'on commence par le souligner avant de dire que pour un impact sanitaire, il faudrait manger 30 kilos de boue.

Deuxième point pour atteindre ces limites réglementaires, parmi les diverses valeurs de référence, M. CHARBONNIER nous a parlé, comme par le passé, du fameux millisievert. Soulignons que c'est une limite réglementaire coercitive, infractionnelle, qu'un individu du public ne doit pas dépasser et, qu'en outre avec le principe d'optimisation, dont on doit être très en dessous. Dans la philosophie de la CIPR, cette limite implique qu'un citoyen est regardé avec toutes les sources d'exposition qui l'entourent et non pas une seule source d'exposition. De fait, la CIPR propose une autre valeur de référence quand on s'intéresse à un point de pollution, ce qui est le cas ici, elle propose une valeur ~~de~~ non pas de un millisievert mais de 300 μ Sv.

Enfin, dans une annexe de la CIPR concernant les sites pollués historiques par des matières radioactives de longue période, ce qui est le cas ici, elle évoque une valeur de référence de 100 μ Sv. Il faut commencer avant de faire tous ces calculs par recadrer les choses.

Je ne conteste pas ce qu'a dit M. CHARBONNIER en disant : « *En ingérant un becquerel, vous recevez 0,2 μ Sv.* » Simplement, quand on veut reconstituer une situation d'exposition, on est dans un scénario d'évaluation d'exposition en radioprotection classique, donc on évalue toutes les voies d'exposition (ingestion, exposition cutanée, inhalation). Je veux bien que compte tenu de la faiblesse des transferts d'américium, l'on puisse écarter une atteinte

cutanée et que les 5,5 MeV d'énergie alpha de l'américium sont peu pénalisants par l'assise basale cutanée. Je veux bien que l'on écarte cette deuxième voie, comme l'a fait l'exploitant.

En revanche, la troisième voie d'exposition à retenir est l'inhalation, ce qui est le cas dans les travaux du GNRC quand on a reconstitué ces expositions, notamment la remise en suspension de particules, en particulier par temps sec, on a pris en compte ces scénarios d'exposition.

Pourquoi j'insiste là-dessus ? Tout simplement parce que les ordres de grandeur sont totalement différents. Si vous dites qu'un becquerel ingéré, cela fait 0,2 µSv, par inhalation un becquerel incorporé, c'est 30 à 40 µSv, donc 150 à 200 fois plus en termes de radio toxicité. Pour un enfant en bas âge, vous multipliez encore par 2 cette toxicité. Tout cela est déduit des modèles biocinétiques de la CIPR.

Ajoutons à ce point qu'il peut y avoir plusieurs becquerels, que l'on a sans doute également peut-être des isotopes du plutonium avec une radio toxicité du plutonium qui est du même ordre de grandeur. Pour les ²³⁸⁻²³⁹Pu, en inhalé, on va retrouver quelques dizaines de micro sieverts par becquerels. Si on y ajoute un autre cocktail de césium, de cobalt 60, d'iode 129, vous additionnez alors tous ces calculs d'exposition. Que l'on ne me dise pas aujourd'hui qu'il faut ingérer 30 kilos de boue, c'est complètement sous-estimé et on donne une image qui, je crois, n'est pas correcte de l'exposition.

Dernier élément à prendre en compte - quand on veut évaluer ces expositions, notamment de façon rétrospective – la date de l'incident ou de l'accident. Celui-ci n'a pas eu lieu hier ou dans les jours précédents (ce qui voudrait dire des temps d'exposition très courts), là, les temps d'exposition sont de dizaines d'années. Ces scénarios d'exposition qu'il faudrait reconstituer vont sans doute conduire à une image différente, à mon sens, de ce qui nous a été présenté dans la première diapositive par M. CHARBONNIER.

Pour conclure, sur les propositions faites par l'ACRO, ce sont les propositions que l'ACRO faisait avant de connaître le communiqué de presse d'Areva. Je pense qu'il faudrait sur cette affaire constituer un groupe d'experts pluraliste, que cela se fasse sous une saisine ASN qui garantissent que l'on ait accès à toutes les informations. C'est ce qui s'est passé dans cette commission autour du GRNC pour l'affaire de la canalisation.

Comme il va y avoir un chantier d'excavation, de reprise, il faut un suivi de ce chantier et notamment une vérification au point final qui sera faite par l'exploitant mais qui doit être faite de façon indépendante par un laboratoire ; et je pense que l'ACRO qui a mis en exergue cette affaire est tout à fait qualifiée. C'est exactement ce qui s'est passé dans l'affaire de la canalisation où la CLI a donné mandat à l'ACRO pour suivre ce chantier de démantèlement de l'ancienne canalisation.

Il faut concevoir ce groupe d'expertise pluraliste autour de la CLI sur saisine de l'ASN comme cela s'est fait de façon historique et où l'expert institutionnel IRSN doit être représenté. Tout doit être mis sur la table, il s'agit de reconstituer un historique et il faut faire la transparence sur cette affaire. Je vous remercie.

M. le PRESIDENT.- Merci de votre éclairage. Je propose que pour le groupe de travail qui va se constituer très bientôt car vous en avez validé la constitution ce matin, celles et ceux qui veulent y siéger envoient leurs coordonnées à Emmanuel LUNEL dans un délai de huit à 10 jours, qu'ils se réunissent très vite et qu'ils s'autosaisissent des démarches à effectuer et décident comment ils souhaitent travailler et évoluer. C'est ouvert à tous les collègues, bien entendu.

M. CHARBONNIER.- En tant qu'exploitant responsable, notre première priorité qui est la sûreté de nos fonctionnements est bien de reprendre ces boues. C'est bien la démarche. Que l'on ne fasse pas le fil inverse. J'ai bien compris le calcul mais la première des choses

est que l'on va ramasser les boues marquées en américium. C'est très opérationnel et pragmatique.

M. BARON.- Quel volume cela représente-t-il à peu près ?

M. CHARBONNIER.- Il faudrait faire l'estimation. Il y a des centaines de mètres cubes quand on excave mais aujourd'hui, au fur et à mesure que le chantier avance, on découvre et on comprend.

M. le Président.- Comment allez-vous stocker ces déchets ?

M. CHARBONNIER.- Cela fait partie du travail que nous avons à faire selon les règles sous le couvert et la surveillance de l'ASN. Nous ne travaillons pas dans notre coin là-dessus. En revanche, il faut que nous prenions le temps de définir ce scénario, comme tout projet comme tout chantier, pour le faire de façon claire et propre.

Mme LEMONNIER.- Je pense que l'organisation d'un groupe de travail est absolument indispensable et je remercie les personnes qui essaient de vulgariser tous ces propos car ce n'est pas très simple à appréhender.

Visiblement, l'action de l'ACRO, par ses prélèvements et ses analyses, débouche sur un groupe de travail avec des actions de l'exploitant. Il me paraît très important que cette possibilité existe et je voulais savoir comment avaient été financées les analyses faites par l'ACRO.

M. le Président.- Je n'ai pas la réponse, la CLI AREVA n'est pas engagée dans ces mesures, c'est l'ACRO qui s'était auto saisie. Le financement regarde l'ACRO.

M. BARBEY.- Un laboratoire d'analyse, ce n'est pas gratuit, cela a des coûts énormes surtout quand il y a des salariés que l'on doit rémunérer correctement. Tout ce travail a été fait sur fonds propres de l'ACRO. Il n'y a eu aucun financement de qui que ce soit, ce qui est vraiment un problème car nos moyens sont très limités, donc nos pouvoirs d'investigations également.

M. AUTRET.- Il faut regarder les éléments en prise dans les polémiques données ici. Il y a d'un côté un mastodonte qui porte les appareils de mesures qui sont vendus et de l'autre, un petit laboratoire qui n'a pas d'autre fonction que celle de lanceur d'alerte.

ASN.- Nous avons entendu les différentes remarques. Nous rejoignons tout à fait l'idée que tous les radioéléments présents dans la zone ne sont pas caractérisés de façon très précise, qu'il reste un travail d'investigation à faire. Il est très clair qu'il y a aussi des points à étudier pour caractériser plus précisément l'origine au vu des différentes possibilités. Il y a un travail important à mener pour essayer de comprendre d'où vient ce marquage.

M. FOOS.- Ce groupe de travail relève-t-il de la seule responsabilité de la CLI ou est-il sous saisine de l'ASN ?

M. le Président.- Je propose que la CLI se réunisse et décide comment elle doit travailler. Il faut d'abord demander l'avis de la CLI, qui est autonome et indépendante. Si ce groupe de travail décide de se rapprocher de l'ASN, il le fera. Avançons en marchant.

M. ROUSSELET.- La CLI est autonome mais l'ASN est également autonome pour prendre la décision d'une saisine. Les deux doivent réfléchir compte tenu du constat qui a été fait.

L'ACRO a parlé d'évaluation de plutonium, elle dit ne pas avoir de moyens techniques pour faire l'analyse du plutonium. Mais a priori, Areva a ces moyens. Aujourd'hui, Areva dispose-t-elle de résultats concernant le plutonium ? Je suppose qu'oui. On n'en a pas parlé. Peut-être qu'il serait bon si vous disposez de résultats que, pour que la réflexion puisse être menée, vous puissiez transmettre vos résultats. Je suis sûr que l'ACRO va publier les résultats de plutonium dès qu'elle les aura.

M. CHARBONNIER.- Nous prenons en compte la remarque. Certains contrôles prennent plus de temps.

M. ROUSSELET.- Vous devez déjà avoir des résultats d'analyse du plutonium dans cette zone.

M. CHARBONNIER.- C'est à peu près du même ordre de grandeur. Nous ne l'avons pas fait sur tous les échantillons.

M. ROUSSELET.- Est-ce proportionnel à ce que l'on a trouvé en américium ou en même quantité ?

M. CHARBONNIER.- Nous n'avons pas fait les analyses de plutonium car c'est très long. C'est un facteur 1,5 sur un échantillon.

M. ROUSSELET.- Cela aurait tendance à confirmer les évaluations de l'ACRO. Merci.

M. CHARBONNIER.- Sur un tel sujet, il faut être très pragmatique. Il y a des débats d'experts et de l'autre côté, une responsabilité. Il faut que l'on reprenne ces terres. C'est ce qui va nous donner les informations.

M. ROUSSELET.- Il est interdit de jeter de l'huile dans la nature. On ne parle pas de conséquence sanitaire ou non, on dit simplement qu'il ne faut pas mettre d'huile dans la nature. Je comprends votre démarche et c'est très bien.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres questions ou interventions sur ce sujet ?

M. GUILLEMETTE.- Depuis plus de 20 ans, l'ACRO demande d'avoir accès à tous les relevés piézométriques d'Areva. La zone nord-ouest nous intéresse. Je vous signale qu'il y a eu un précédent. L'ANDRA nous a fourni un beau document sur tous les relevés piézométriques faits depuis 1966 autour du CSM. C'est un document de 3,8 méga octets. Ce qui est intéressant, c'est que les mesures étaient faites par Cogema. L'ANDRA l'a fait pour le site est, nous demandons la même chose pour le site ouest. Cela fait 20 ans que nous le demandons.

M. le Président.- D'autres interventions sur le sujet ? Nous y reviendrons dans des prochaines séances et réunions. Vous avez bien compris que la préoccupation de de la CLI est affirmée sur ce sujet.

S'il n'y a plus d'autres prises de parole, je vous propose de passer au point 6.

6. Saisie de la CLI par le CHSCT d'Areva La Hague

Les élus du CHSCT d'Areva La Hague m'ont adressé une lettre datée du 16 novembre 2016 m'interpellant sur la dégradation importante de la gestion du risque sûreté et sécurité de l'établissement et ils sollicitaient une audition dans les meilleurs délais par la CLI Areva La Hague. Suite à ces demandes, le bureau a décidé de rencontrer les élus du CHSCT, ce qui a eu lieu le vendredi 25 novembre 2016. Des éléments ont été portés à notre connaissance. M. ROUSSELET a cru devoir les porter à la connaissance du public ce matin. Il y en a d'autres. Et dans le cadre de cette rencontre, le bureau a souhaité avoir une aide à la décision pour décider de la suite à donner à cette audition et a souhaité rencontrer plusieurs acteurs. Dans ce cadre, le bureau a rencontré la direction Areva La Hague le 5 janvier 2017, l'inspecteur général d'Areva et l'ASN le 12 janvier.

Suite à ces rencontres, le bureau a décidé de porter à connaissance cette saisine dont nous avons été destinataires de la part des élus du CHSCT, et de là aussi mettre sur pied un groupe de travail, un groupe de réflexion pour décider de l'inscription ou non à l'ordre du jour d'une prochaine CLI de sujets qui étaient portés à notre connaissance et qui ont préoccupé légitimement les membres du bureau.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Je vous propose là aussi que celles et ceux qui sont intéressés pour intégrer ce groupe de travail se fassent connaître et que nous travaillions sur ce qui nous a été rapporté et décidions ensemble de ce que la CLI souhaite faire dans le cadre de ce qu'elle a entendu.

Y a-t-il des observations ? Nous n'ouvrons pas le débat ce matin, qui se fera d'abord au sein du groupe de travail. Et ensuite, il sera porté ou pas à une prochaine assemblée plénière.

7. Questions diverses

Quelques questions à évoquer, notamment l'adhésion de la CLI Areva La Hague à l'ANCLI Les trois CLI de la Manche adhèrent à l'ANCLI. Nous avons été sollicités pour mettre à jour notre adhésion qui coûte 1 000 € à chaque CLI. Je vous propose de reconduire cette adhésion à l'ANCLI.

Une abstention de M. MARTIN.

L'adhésion à l'ANCLI est validée.

Un point sur la création des communes nouvelles qui va nécessiter de modifier les statuts de la CLI Areva La Hague puisque les périmètres changeant, il va falloir redéfinir les représentations. Ce sera à l'ordre du jour d'un prochain bureau. Les trois CLI auront le même sujet à régler. Voilà les points que je voulais soulever avec vous.

Y a-t-il d'autres questions diverses ?

Mme LEMONNYER.- Les documents de cette CLI sont arrivés fort tardivement dans nos boîtes mail et comme j'ai des problèmes de réception, je n'ai pas eu le temps de tout regarder avant de venir. Ce sont des sujets complexes qui nécessitent du temps. Je crois que les délais inscrits dans le règlement intérieur sont de six jours. Il serait souhaitable que ces délais soient tenus.

M. le Président.- Je suis d'accord avec vous. Vous les avez reçus en deux fois pour cette session. Emmanuel envoie les dossiers au mur et à mesure qu'il les reçoit. Je fais un petit clin d'œil à l'ASN et à l'exploitant pour qu'ils nous les envoient un peu avant afin de respecter les délais dans le règlement intérieur de la CLI.

M. HEBERT.- Je voulais par rapport à la préparation du déplacement au Japon que l'on puisse mettre à la connaissance de tout le monde les critères qui ont présidé à la composition de la délégation. L'objectif de ce voyage n'est pas seulement en termes de communication, mais bien un voyage d'étude. On se retrouve avec plus de journalistes que de personnes des différents collèges. Je trouve cela un peu surprenant. Qu'il y ait des journalistes, c'est normal, il faut rendre compte des travaux d'étude faits par les CLI dans les médias. Mais on aurait peut-être pu en avoir un ou deux avec un représentant de l'AFP qui puissent communiquer les articles à l'ensemble des médias.

Au niveau des services administratifs, je trouvais normal que les deux personnes qui sont dans le suivi permanent des CLI soient membres mais je trouve surprenant qu'il y en ait un troisième. Je trouve regrettable que l'on diminue la représentation des différents collèges du fait de ces aspects.

Cette délégation fait suite au groupe de travail sur le Livre Blanc. Des critères avaient été proposés dans le cadre de ce groupe de travail. L'un des critères était la présence et l'assiduité. J'aurais aimé que l'on puisse vérifier ces aspects.

Dernier point, je voudrais savoir combien de personnes se sont proposées pour faire ce voyage par rapport au nombre de personnes retenues. Je dis cela très librement, car je me suis proposé à l'époque mais à cause de mon agenda, je ne pourrais pas y aller. Je me fais

plutôt le porte-parole de ceux qui n'ont pas été retenus et qui n'ont pas connaissance de ces éléments. Merci.

M. le Président.- C'est une démarche inter CLI, je ne vais pas parler à la place de tout le monde. Je vous parle de la façon dont j'ai été saisi de cela. Ce ne sont pas d'exclusion qui ont prévalu pour la constitution de la liste. Le directeur de la CLI a élaboré une première liste qu'il m'a proposée et que j'ai validée sur des critères de représentativité des différents collègues, la représentation médiatique. Je n'étais pas de ceux qui souhaitaient une représentation médiatique aussi forte. Je l'ai validée en tant que telle, elle m'a paru équilibrée. On peut toujours remettre en cause l'équilibre. Cela dépend où on se situe dans la représentation de la CLI. Cela s'est fait comme cela. Il faut bien prendre des décisions, j'assume cette liste qui a été élaborée. Elle n'est peut-être pas idéale, certes il est toujours difficile de retirer du monde d'une liste. C'est toujours un problème humain, c'est toujours délicat. Mais il n'y a pas eu de volonté d'exclusion - je pense pouvoir le dire sincèrement - du directeur de la CLI quand il a constitué la liste.

Pour répondre à votre question sur le nombre, il semble me souvenir que c'était plus de 30 personnes. Il y a eu une erreur dans la communication, quand M. VARIN vous a sollicité, il vous a annoncé qu'il y aurait une possibilité de 30 personnes pour le déplacement, ce qui était faux. Notre correspondante sur place, Yuko, avait mis une limite à 23, 24. C'était même 21 à l'époque. Elle ne voulait pas prendre en charge au-delà de ce chiffre. Je pense qu'elle avait raison. On ne se déplace pas comme cela dans un pays étranger au Japon, notamment avec une colonie trop grande. Voilà ce qui a prévalu.

Je peux concevoir que vous posiez ces questions. Elles sont légitimes. Voilà les réponses que j'y apporte. Mais ce sont les miennes. C'est une démarche inter CLI. Ce n'est pas le président de la CLI Areva qui a décidé tout seul qui allait ou pas.

Mme DRUEZ.- J'ai personnellement émis des réserves à certains endroits qui n'ont pas été prises en compte.

M. le Président.- Les réserves ne m'ont pas été remontées.

Mme DRUEZ.- Je les ai renvoyées à M. VARIN.

M. le Président.- Sur la représentation du Conseil général, je pense que vous mettiez en cause la présence de Catherine BAZIN. Cela peut en interpeller plusieurs, cela ne me choque pas beaucoup. Catherine a rendu de grands services à une époque à la CLI Areva La Hague. Au poste où elle était, je peux vous assurer qu'elle est allée au-delà de ce qu'elle pouvait faire. Catherine BAZIN travaille encore pour la CLI, elle en assure l'aspect financier et comptable. Elle n'est pas totalement absente. Quand on m'a demandé si elle devait figurer ou pas. Elle va partir en retraite très prochainement. Elle est de catégorie C et elle faisait un travail qui était bien au-delà de ce que l'on pouvait normalement lui demander. On m'a demandé si cela choquait qu'elle soit dans la délégation, j'ai dit non. Que cela puisse en interpeller d'autres, je l'accepte. Il est difficile de sortir les cas particuliers, j'aurais aimé en parler en *off*. C'est délicat de dire des noms.

M. HEBERT.- Dans le document que nous avons reçu, il est marqué : service administratif des CLI, trois membres. Je n'avais pas connaissance du nom de Catherine BAZIN. Je ne la mettais pas du tout en cause.

M. le Président.- Les trois membres sont Catherine BAZIN, Emmanuel LUNEL et Charly VARIN.

M. HEBERT.- La personne qui porte les groupes de travail de l'inter CLI, qui remplace M. DEVAUX, je pensais que c'était elle. Là en revanche, il y a question.

M. PERROTTE.- On a discuté de tout cela en bureau. La décision du bureau n'est peut-être pas parfaite mais nous avons essayé de tenir compte de tous les éléments que nous avons

à notre disposition pour prendre une décision qui semblait conforme au besoin. Après cela peut être remis en cause et dans ce cas, il faut en discuter en bureau aussi.

M. HAMELIN.- Je suis d'accord avec Dominique, il y a trop de journalistes. Je n'ai rien contre les journalistes, ils sont quatre ou cinq. J'aurais été favorable à mettre une personne qui travaille dans les CLI.

M. le Président.- Les invitations à la presse ont été les premières à être diffusées. Il y a eu une incertitude sur France 3. C'est un petit peu en débat en off, je suis gêné d'aborder comme cela publiquement les problèmes mais comme la question est posée, répondons- y. France 3 avait une incertitude sur leur participation, la nouvelle rédaction normande se posait des questions sur l'opportunité d'envoyer quelqu'un, finalement ils envoient une équipe. J'avais pensé à un moment donné que cela créerait deux postes en plus.

M. ROUSSELET.- Je voulais soutenir la démarche de Yann PERROTTE sur le fait que cela a été discuté en bureau, c'est très compliqué d'établir une liste. Moi qui fais partie du collège associatif, nous avons fait des remarques. La réalité est que c'est compliqué et que la liste à laquelle nous avons abouti est celle que nous avons tous soutenue. Il faut bien trancher et décider à un moment.

M. le Président.- Merci.

L'ordre du jour est épuisé. 12h17.